

Stover
O. LOUWERS

LE CONGO BELGE

ET LE

PANGERMANISME COLONIAL



PARIS

ÉMILE LAROSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
11, Rue Victor-Cousin, 11

—
1918

**Le Congo Belge et le
Pangermanisme Colonial**

etave
O. LOUWERS

LE CONGO BELGE

ET LE

PANGERMANISME COLONIAL



PARIS

ÉMILE LAROSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
11, Rue Victor-Cousin, 11

—
1918

Le Congo Belge et le pangermanisme colonial ⁽¹⁾

Les visées allemandes sur le Congo belge avant 1914

L'Allemagne, bien avant la guerre, déjà, avait jeté son dévolu sur notre colonie. Elle voulait, au centre de l'Afrique, un vaste empire colonial qui aurait touché, d'une part, à l'océan Indien et, d'autre part, à l'océan Atlantique. Le Congo belge devait être la clef de voûte de cet édifice imposant.

C'est à la fin de 1911 que les prétentions de l'Allemagne, à cet égard, se précisèrent. Jusqu'à cette époque, on n'avait remarqué chez elle qu'une tendance à élargir ses possessions coloniales, mais aucun plan d'ensemble, aucune syn-

(1) Cette étude était sous presse quand a paru dans les « Cahiers belges » une monographie des plus intéressantes et des plus fouillées due à M. Bourquin, professeur à l'Université de Bruxelles, sous le titre *Les visées de l'Allemagne sur le Congo belge*. Nous y renvoyons nos lecteurs.

thèse, n'avaient été arrêtés. En 1909, cependant, il y avait eu une alerte. L'Angleterre et l'Allemagne, en difficulté avec l'État du Congo, puis avec la Belgique, au sujet de frontières dans la région de l'Est de notre colonie, avaient conclu entre elles une convention qui faisait un peu trop bon marché de nos droits. A cette occasion, des paroles impérialistes furent prononcées en Allemagne. On parla d'une conférence internationale où serait révisé le statut de notre colonie. Mais la Belgique fit entendre la plus énergique protestation, et tout, dans son attitude, montra qu'elle ne se laisserait pas dépouiller de son droit sans la plus vive résistance. Une conférence à trois s'ensuivit. Les parties se mirent d'accord, et le différend fut aplani à la satisfaction de tous.

L'orage semblait écarté.

L'Allemagne avait, alors, d'autres projets. Le Maroc exerçait sur elle une fascination plus grande et c'est de ce côté qu'elle porta toute son attention. Le Maroc devait être, en effet, plus qu'une colonie d'exploitation et d'expansion économique. Il devait constituer un centre important d'influence politique. De là, l'Allemagne aurait pu surveiller les routes de l'Ouest africain et de l'Amérique du Sud. De plus, cette colonie pouvait fournir un point de départ propice pour une marche vers la Méditerranée.

La suite, tout le monde la connaît. Ce fut,

après le flux et le reflux de négociations, d'arrangements tour à tour conciliants et hautains, où l'Allemagne mit tout son art d'équivoque et d'astuce, Agadir et le traité de 1911.

Le Maroc lui échappait, mais, par une volte-face hardie, elle abandonna la proie qu'elle avait cru tenir et piqua droit dans une autre direction, celle de notre Congo.

Était-ce un plan mûri d'avance, ou bien des tiers l'orientèrent-ils vers cette solution ? Il n'importe. Mais il n'est pas permis de douter que le traité de novembre 1911 inaugura en Allemagne une politique coloniale nouvelle, qui ne pouvait se réaliser que par l'absorption de notre colonie d'abord, et de l'Afrique Équatoriale française ensuite.

La Convention avait le mérite de la netteté, elle renfermait deux signes sensibles des nouvelles prétentions de l'Allemagne. Le premier était la modification de frontière qu'obtenait l'Allemagne au Cameroun et qui prolongeait cette colonie comme par deux trombes (des serres d'aigles, comme les appelait M. Zimmermann) (1), jusqu'à deux endroits, situés en face de notre possession. Par là, elle prenait pied sur le Congo et l'Ubangi, et se croyait créer un droit à intervenir dans nos affaires. Elle amorçait, de plus, la réunion de ses

(1) *Was ist im Afrika*, 1914, p. 33, cité par le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1916, p. 129.

colonies du Cameroun et de l'Est Africain. Le second était la clause relative aux modifications qui pourraient être apportées au statut du bassin conventionnel du Congo. L'Allemagne obtenait le droit qu'on ne fit rien, dans cette éventualité, sans en conférer avec elle. Ce n'était pas tout à fait la substitution de l'Allemagne à la France dans le droit de préférence possédé par celle-ci vis-à-vis du Congo belge, mais c'était le droit pour l'Allemagne de surveiller l'usage de ce droit, et elle avait exigé cette concession avec la pensée d'intervenir dans toute négociation au sujet du Congo.

Ces faits parlent par eux-mêmes. M. Emile Zimmermann s'est, cependant, chargé de nous en donner un commentaire très autorisé. On sait que le traité de 1911 avait provoqué en Allemagne une certaine déception, voire même de la haine, contre son négociateur, M. de Kiderlen-Waechter. Or voici comment, à la mort de ce dernier, le célèbre colonial saluait sa mémoire dans la *Gazette de Cologne* (1) :

« L'avenir reconnaîtra que le traité franco-
« allemand du 4 novembre 1911 a été l'un des
« événements les plus importants de la politique
« coloniale allemande. Jusqu'à cette époque, les
« désirs coloniaux de l'Allemagne voguaient sans

(1) Cité par Alype, dans son ouvrage : *La Provocation allemande aux colonies*, p. 85.

« but bien défini. On voulait acquérir de bons
 « territoires coloniaux, n'importe où. Le défunt
 « secrétaire d'État, bien que ne faisant pas de la
 « politique coloniale par profession, a eu un coup
 « d'œil d'une étonnante netteté en ce qui con-
 « cerne les possibilités de développement de
 « certaines parties de l'Afrique. Il a su recon-
 « naître la nécessité, pour les intérêts coloniaux
 « allemands, de pousser la frontière du Cameroun
 « jusqu'au grand fleuve de l'Afrique centrale. La
 « politique africaine allemande se trouve, ainsi, en
 « présence d'un grand but, qui pourra être atteint
 « si l'Administration des Colonies fait preuve
 « d'énergie, et si l'Office du Trésor impérial fait
 « preuve de prévoyance.

« La construction d'un chemin de fer dans
 « l'Afrique centrale jusqu'au lac Tanganika a été
 « le premier pas de l'Allemagne, du progrès et
 « du développement de l'Afrique centrale. Il y a
 « deux ans, il était déjà certain que nous par-
 « viendrions à être maîtres du commerce du
 « Tanganika et que nous exercerions notre
 « influence sur le développement des territoires
 « situés entre le Congo, le Tanganika et le lac
 « Kivu. La pensée d'atteindre, du côté opposé de
 « l'Afrique, le Congo et l'Ubangi et de faire de
 « Douala un port pour les territoires français et
 « belge sur le Chari et l'Ubangi planait en quel-
 « que sorte en l'air. Cette pensée a fini par revêtir

« une forme officielle et par recevoir une exécution ; c'est là le mérite personnel du défunt. Il se peut que M. de Kiderlen-Waechter ait négligé les détails. Ce n'était pas, en effet, un colonial de profession et son expérience des choses coloniales n'était pas suffisante. Comment, d'ailleurs, aurait-il pu acquérir les connaissances détaillées nécessaires pour ces projets, quand ces projets eux-mêmes se heurtaient à l'opposition de l'Office colonial? Le défunt projetait de donner à l'Allemagne une situation dominante en créant de grandes voies de communication dans la direction du lac Tanganika et, de l'autre côté, dans la direction du Congo et de l'Ubangi, et en créant de grands ports à Douala et à Dar-es-Salam. Il reconnaissait, en effet, que l'Afrique du Nord était partagée et appartiendrait toujours par sa situation même aux puissances méditerranéennes. Il savait également, que l'Angleterre était définitivement installée dans l'Afrique du Sud. L'Office colonial aurait voulu le Dahomey ou Djibouti. Il ne s'intéressait pas aux projets relatifs à l'Afrique centrale. M. de Kiderlen-Waechter ne pouvait donc attendre de lui aucune aide. C'est ce qui explique son infériorité dans les détails. Il a, cependant, réussi à venir à bout de sa tâche et, par le traité avec la France, a donné à la politique coloniale allemande un but gran-

« diose, en lui indiquant les lignes des futures « formations africaines. Cette faculté d'avoir « prévu l'avenir dans un domaine qui lui était « étranger, montre le grand homme d'État. »

Le plan était bien tracé. Il fallait encercler notre colonie d'un réseau d'influences allemandes, la prendre comme dans un étau, dont la pression se resserrerait de plus en plus, de manière à l'étouffer, ou la faire tomber dans le lot de l'Allemagne, comme un fruit mûr qui se détache de l'arbre.

On se mit au travail.

Le chemin de fer de Dar-Es-Salam au Tanganika fut poussé, fébrilement, à coup de millions. On dressa les plans d'un chemin de fer qui réunirait l'Ubangi à Duala, capitale du Cameroun. On intensifia le commerce allemand dans notre colonie, si bien que, dans la seule année 1913, il quadrupla d'importance. Les agents commerciaux de l'Empire parcoururent le Congo et on persuada l'opinion publique que plusieurs régions de notre colonie, et non des moindres, constituaient l'hinterland naturel des possessions allemandes. On poursuivit, en hâte, les négociations qui devaient permettre à l'Allemagne de mettre la main sur l'Angola, car l'Angola devait aussi faire partie de l'établissement du « Grand Empire ». On chercha, par tous les moyens, à capter la direction du chemin de fer, en construction, de Lobito-

Bay au Katanga. Comme on le voit, le réseau d'épervier se créait maille par maille, et l'œuvre allait bon train.

Ces visées ambitieuses et conquérantes étaient à peine dissimulées ; elles recevaient, d'ailleurs, — et il faut bien le dire pour respecter la vérité, — les encouragements d'une certaine presse anglaise, cette presse ultra-pacifiste, inspirée par les anciens tenants de la *Congo Reform Association*. Ceux-ci ne rêvaient qu'arrangements avec l'Allemagne, et voulaient canaliser son activité vers les colonies, pour détourner de l'Europe l'orage qu'on sentait s'amonceler.

Le professeur Hans Delbrück menait la bande des pangermanistes outranciers. « L'Allemagne, disait-il en août 1912, dans une correspondance politique adressée au *Preussische Jahrbücher*, ne « désire nullement élargir ses frontières en Europe, « car tout agrandissement de l'empire y serait « beaucoup plus nuisible qu'utile pour elle. Mais « lorsque le partage de la Turquie, de l'Arabie, de « la Chine, des colonies portugaises ou du *Congo* « belge sera à l'ordre du jour, elle veut être « à même de réclamer sa part de ces territoires.

« Voilà pourquoi elle doit toujours être prête, « et ce sont ces considérations, plus encore que « le besoin de protéger son commerce, qui l'ont « portée à se créer une puissante flotte. »

La *Post*, de Berlin, y allait plus carrément.

Examinant l'éventualité d'un accord anglo-allemand dans l'Afrique centrale, la feuille pangermanique ajoutait :

« La Belgique ne nous cédera pas volontiers son empire africain ; il faudra, donc, ou l'acheter à un prix onéreux, ou le prendre en vertu du droit du plus fort. Que fera l'Angleterre en pareil cas ? Prendra-t-elle les droits de la Belgique sous sa protection, ou nous aidera-t-elle par tous les moyens imaginables à acquérir le Congo belge ? Tant que cette grave question n'aura pas été éclaircie, tout accord anglo-allemand sur l'Afrique centrale est inutile. »

Le même journal rendait compte, le 27 mai 1913, d'une conférence faite la veille devant la Société coloniale allemande par le professeur docteur Hœtzsch sur l'expansion coloniale en Asie Mineure et dans l'Afrique centrale.

« En ce qui concerne la Turquie d'Asie, l'orateur, rapportait-il, a mis en garde ses auditeurs contre un trop grand développement économique dans cette contrée pour la raison que l'Allemagne n'est pas une puissance méditerranéenne. Mais il a vivement recommandé à leur attention l'Afrique centrale, et voici dans quels termes :

« Le deuxième champ, important pour nos intérêts, est l'Afrique centrale, et principalement les colonies belges et portugaises. Ni la Belgique, ni

« le Portugal n'ont rien fait qui justifie la possession de ces énormes territoires. On n'a pas besoin de penser à une conquête politique de ces colonies. Mais nous pouvons ouvrir le pays en y pénétrant au moyen de nos capitaux, par une conquête économique, et créer ainsi un domaine d'expansion allemande au cœur de l'Afrique. Quelle sera vis-à-vis de nous l'attitude de l'Angleterre? De la France il ne peut guère être question comme rivale. Elle s'est engagée, dans l'acte du Congo, à n'apporter aucun changement à l'état des choses existant dans l'Afrique centrale, sans le consentement des Puissances signataires. Et en Angleterre, sir Edward Grey et d'autres hommes co-politiques éminents ont clairement affirmé la possibilité de délimiter par des traités les sphères d'intérêt de l'Allemagne et de l'Angleterre au centre de l'Afrique. »

Quoique le professeur Hœtzsch se fût prononcé seulement pour une conquête pacifique et économique du Congo belge, le passage de sa conférence relatif à l'Afrique centrale recevait l'approbation de la *Post*, tandis qu'elle combattait ses arguments contre l'expansion allemande en Asie Mineure. L'essentiel, concluait-elle, est d'acquérir une colonie. Commençons par nous en rendre maîtres, nous trouverons bien les moyens de la défendre efficacement.

La presse officieuse allemande se montrait con-

trariée de ces déclarations « d'enfant terrible ». Dans des articles papelards, doucereux, elle essayait de calmer les appréhensions qui se faisaient jour en Belgique et qui suscitaient l'émoi de nos diplomates. Elle avouait que des négociations avec l'Angleterre étaient menées au sujet des possessions africaines du Portugal, mais quant à la Belgique, assurait-elle, on respectait trop ses légitimes susceptibilités et l'on ne nourrissait vis-à-vis d'elle aucun dessein hostile.

Il y avait, peut-être, dans ces articles une autre préoccupation que celle d'endormir notre confiance. L'opinion publique allemande n'était pas unanime sur cette question de l'extension des colonies de l'Empire en Afrique. La conférence du docteur Hoetzsch en fournit la preuve. Certains croyaient encore que le vrai champ d'expansion de l'Allemagne était en Asie Mineure et que la puissance de l'Empire, sa puissance financière notamment, n'était pas encore suffisante pour absorber à la fois l'Asie Mineure et le centre de l'Afrique. Le développement industriel de l'Empire, la conquête des marchés européens et américains n'imposaient-ils pas déjà de lourds sacrifices ? Comment pourrait-on mener de front toutes ces tâches qui exigeaient une énorme consommation d'activité et de capitaux ?

Du point de vue colonial, l'année 1913 fut marquée en Allemagne par un événement important.

Vers le mois de juillet parut une brochure intitulée *Deutsche Weltpolitik und kein Krieg* (Politique mondiale sans guerre). Cette brochure eut un retentissement énorme. On en attribua l'inspiration au Gouvernement même ; elle avait ceci de particulier qu'elle fournissait enfin à la nation un plan, une doctrine bien définie de colonisation, capable de satisfaire toutes les aspirations. Le « la » était donné : les instruments pouvaient s'accorder.

La brochure serait à citer en entier, mais comment le faire dans le cadre de cette modeste étude ? M. Charles Andler, dans la préface de sa belle monographie « Le pangermanisme colonial sous Guillaume II », en a donné un résumé substantiel et pourrai-je mieux faire que de le reproduire ici (1) :

« Tous les plans continentaux de Bismarck
 « supposaient la neutralité russe. Or, la situation
 « de l'Allemagne restera toujours continentale.
 « La politique allemande, pour garder ses cou-
 « dées franches au dehors, devra donc toujours
 « s'efforcer de ne pas indisposer la Russie. Ses
 « visées sont aujourd'hui par delà les mers. Mais,
 « puisque toute flotte allemande doit défiler sous
 « les canons de la flotte anglaise, n'est-il pas
 « d'une imprudence folle, avec cette Russie

(1) *Le Pangermanisme colonial sous Guillaume II*, par Charles Andler. Préface, page XCV.

« méfiante à dos, de projeter justement les entre-
 « prises qui éveillent le plus les susceptibilités
 « anglaises ?

« Parmi les desseins impérialistes allemands, il
 « y en a un qui a le privilège de froisser au plus
 « haut point la Russie et l'Angleterre à la fois :
 « c'est le projet qui consiste à coloniser l'Anato-
 « lie, la Mésopotamie et la Babylonie. Car ces
 « colonies allemandes, dans une Turquie mili-
 « tairement réorganisée, menaceraient à la fois la
 « Russie au Caucase, l'Angleterre en Egypte et
 « les deux puissances en Perse. C'est pourtant ce
 « projet que caressent avant tout la diplomatie et
 « la presse allemande depuis le voyage de Guil-
 « laume II en Palestine.

« Pour l'auteur de *Deutsche Weltpolitik und*
 « *Kein Krieg*, il faut revenir de cette folle idée.
 « La Russie et l'Angleterre se calmeront, quand
 « elles ne se croiront plus visées par des menées
 « souterraines. Médiocres proies que l'Asie
 « Mineure et la Mésopotamie. C'est un étroit ruban
 « de terre que fertiliserait le trafic commercial le
 « long d'une voie ferrée dénuée d'embranche-
 « ments. L'Allemagne serait plus avisée de cher-
 « cher ailleurs. L'Afrique centrale est toute prête.
 « Elle a de hauts plateaux habitables. Sans doute,
 « ils sont pour une part en territoire belge. Et les
 « meilleurs ports, Mossamédès et Porto-Alexandre,
 « sont portugais. Mais pour une colonisation pure-

« ment économique ne peut-on s'entendre avec le
« Portugal et la Belgique? Il y aurait des débou-
« chés pour la métallurgie allemande : le Mozam-
« bique ne connaîtra la sécurité, sans laquelle
« aucun commerce ne prospère, que le jour où
« il sera sillonné de rails; et ces rails ne pour-
« raient-ils être allemands? C'est une offre à faire
« qui ne serait pas nécessairement refusée. Il y
« aurait des débouchés pour les capitaux alle-
« mands. Le Congo belge, si intelligemment géré,
« ne dispose pas cependant des avances de fonds
« que la petite métropole belge, riche, mais trop
« engagée ailleurs, ne peut fournir. N'est-ce pas
« à la banque allemande à prendre les devants?
« Ainsi, l'Afrique centrale est à concevoir comme
« un unique domaine économique. Or, l'Alle-
« magne, seule, peut lui fournir ce qui lui fait
« défaut : des travailleurs, des directeurs com-
« merciaux, des produits métallurgiques et des
« capitaux. Un chemin de fer qui traverserait tout
« le Mozambique joindrait les grands lacs et, à
« travers le Congo belge, atteindrait la côte de
« l'Angola, ferait la charpente de ce vaste orga-
« nisme commercial. Comment ne réussirait-on
« pas à transformer peu à peu l'indigène; à rele-
« ver, à intensifier l'agriculture et l'élevage? En
« dix ans une bonne exploitation allemande se
« chargerait de faire rapporter à cette vaste
« région un milliard par an. La neutralité anglaise

« est promise déjà officiellement à la tribune par
 « Sir Edward Grey. La France n'est plus en
 « cause. Dès lors, les bonnes dispositions de la
 « Russie, désintéressée dans ces régions éloi-
 « gnées d'elle, peuvent être tenues pour assurées.
 « La paix de l'Europe et du monde ne sera pas
 « mise en péril. »

M. Charles Andler montre ensuite que, malgré ses apparences pacifiques, ce plan ne contrariait pas, en réalité, les projets de guerre du parti militaire et qu'il se bornait à en reculer l'échéance. Celle-ci fut cependant avancée pour diverses raisons que je n'ai pas à exposer ici.

Comme on vient de le voir, le Congo belge était encore à la base du beau projet de conquête coloniale élaboré par l'auteur anonyme de la *Deutsch Weltpolitik und kein Krieg*. Sans doute, il ne s'agissait pas de conquête violente. On devait persuader la Belgique de son impuissance colonisatrice, et l'engager à passer la main à l'Allemagne. Un arrangement à l'amiable eût si bien fait l'affaire ! Et, de fait, à quelque temps de là, fut mise en avant l'idée d'un projet de vente du Congo belge à l'Allemagne. Elle apparut tout d'abord dans un journal allemand, avec carte à l'appui. Elle fut ensuite reprise, bien naïvement, par un de nos compatriotes, dans une brochure dont on n'a pas oublié le retentissant fiasco.

Pour qui connaît notre colonie, il n'est pas

surprenant que de telles visées aient pu prendre corps chez une nation qui n'a jamais vécu que de rapines et dont la convoitise fait le fond du caractère. C'est qu'elle est si belle notre colonie ! Elle est si riche ! Elle est une proie si tentante ! Tous les éléments de la prospérité y sont réunis, avec une abondance merveilleuse. Il y a de l'eau, du soleil, de la neige même ! Elle a de hauts plateaux, pour la colonisation de peuplement, des terres plus basses, baignées de soleil et propres à toutes les cultures tropicales. La nature fournit en abondance des produits recherchés, il suffit de se baisser pour les ramasser. Elle possède des gisements miniers de toutes les variétés. Le cuivre y est en montagnes énormes, et le fer et le manganèse, et le nickel, et l'or et le diamant. On y a découvert des gisements de charbon et d'huiles minérales qui peuvent fournir le combustible pour les grandes exploitations. Le bois y est partout, en grandes forêts, avec les bonnes espèces : l'acajou, l'ébène, etc., etc..., et pour parachever cet amoncellement de richesses, le pays donne une main-d'œuvre abondante. Enfin 16 000 kilomètres de voies fluviales navigables, chemins marchands, s'en allant dans toutes les directions, ouvrent au trafic toutes les contrées et mettent en contact avec la mer les régions les plus reculées.

Et puis, il n'y avait pas que les richesses four-

nies par la nature, il y avait aussi tout ce qu'y avaient ajouté trente années d'efforts tenaces et persévérants, payés de la vie de tant de nos compatriotes, pour briser les premiers obstacles, asseoir une domination et jeter les fondements de la civilisation.

Ah ! oui, c'était une belle proie !

Nos ennemis n'avaient, vraiment, pas mal choisi. Comme subjugués de plus en plus par leurs appétits et impatientés par nos dédain, ils aspirèrent toujours davantage vers notre Congo. Ils le voulurent. Il le leur fallait.

Bientôt on n'y tient plus et on jette les masques. Mais, pour faire le coup, il faut des complices. On va voir dans quels milieux on avait l'audace d'essayer de les trouver.

Nous sommes en avril 1914. Ecoutez notre Ministre à Berlin.

Le document est bien connu, mais il ne faut pas se lasser de le reproduire, à la honte de l'Allemagne (1).

Berlin, le 2 avril 1914.

« Monsieur le Ministre,

« M. l'Ambassadeur de France m'a fait part ce
« matin, confidentiellement, d'une conversation
« qu'il avait eue, tout dernièrement, avec M. de

(1) Lettre du Baron Beyens à M. Davignon, Ministre des Affaires étrangères. II^e Livre Gris belge, pages 2 et 3.

« Jagow, après un dîner intime auquel il avait
« été invité par ce dernier.

« Pendant une récente absence de M. Cambon,
« le secrétaire d'Etat aux colonies, rencontrant le
« chargé d'affaires de France dans une soirée et,
« quelques jours après, l'attaché naval, leur avait
« dit que l'Allemagne et la France devraient bien
« s'entendre pour la construction et le raccorde-
« ment des lignes de chemin de fer qu'elles pro-
« jetaient de construire en Afrique, afin que ces
« lignes ne se fissent pas concurrence.

« M. Cambon demande ce que signifiaient ces
« ouvertures. M. de Jagow répondit que la ques-
« tion était encore à l'étude, mais qu'il était d'avis,
« comme M. Solf, qu'une entente entre les deux
« pays et aussi avec l'Angleterre serait des plus
« utiles. Dans ce cas, reprit l'ambassadeur, il fau-
« drait inviter la Belgique à conférer avec nous,
« car elle construit de nouveaux chemins de fer au
« Congo et, à mon sentiment, il serait préférable
« que la conférence se tint à Bruxelles.

« Oh! non, répondit le secrétaire d'Etat, car
« c'est aux dépens de la Belgique que notre accord
« devrait se conclure. — Comment cela? — Ne
« trouvez-vous pas que le roi Léopold a placé sur
« les épaules de la Belgique un poids trop lourd?
« La Belgique n'est pas assez riche pour mettre
« en valeur ce vaste domaine. C'est une entreprise
« au-dessus de ses moyens financiers et de ses

« forces d'expansion. Elle sera obligée d'y renon-
« cer.

« L'Ambassadeur trouva ce jugement tout à fait
« exagéré.

« M. de Jagow ne se tint pas pour battu. Il
« développa l'opinion que, seules, les grandes puis-
« sances sont en situation de coloniser. Il dévoila
« même le fond de sa pensée, en soutenant que les
« petits États ne pourraient plus mener dans la
« transformation qui s'opérait en Europe au profit
« des nationalités les plus fortes, par suite du
« développement des forces économiques et des
« moyens de communication, l'existence indépen-
« dante dont ils avaient joui jusqu'à présent. Ils
« étaient destinés à disparaître ou à graviter dans
« l'orbite des grandes puissances.

« L'ambassadeur répondit que ces vues n'étaient
« pas du tout celles de la France ni, autant qu'il
« pouvait le savoir, celles de l'Angleterre ; qu'il
« persistait à penser que certains accords étaient
« nécessaires pour la mise en valeur de l'Afrique,
« mais que, dans les conditions présentées par
« M. de Jagow, toute entente était impossible.

« Sur cette réponse, M. de Jagow se hâta de
« dire qu'il n'avait exprimé que des idées toutes
« personnelles, qu'il n'avait parlé qu'à titre privé
« et non en secrétaire d'Etat s'adressant à l'ambas-
« sadeur de France.

« M. Cambon n'en attache pas moins une signi-

« fication très sérieuse aux vues que M. de Jagow
 « n'a pas craint de dévoiler dans cet entretien.
 « Il a pensé qu'il était de notre intérêt de connaître
 « les dispositions dont le dirigeant officiel de la
 « politique allemande est animé à l'égard des
 « petits États et de leurs colonies.

« J'ai remercié l'ambassadeur de sa communi-
 « cation absolument confidentielle. Vous en
 « apprécierez certainement toute la gravité.

« Veuillez agréer, etc.

(s) Baron Beyens. »

Plus doucereusement, mais non moins cyniquement, le docteur Solf déclarera au cours de la guerre :

« Depuis longtemps ce n'est plus un secret,
 « même en Angleterre, que, déjà avant la guerre,
 « nous avons le projet d'arriver, par des accords
 « pacifiques, à grouper en un ensemble nos pos-
 « sessions africaines (1). »

Les accords pacifiques ne vinrent pas. La Belgique n'avait nulle envie de céder à qui que ce fût sa colonie. Elle se sentait de taille, malgré les alarmes de quelques pusillanimes, — il y en a partout, — à mener à bien son œuvre africaine. Aussi, puisque l'on ne pouvait s'entendre à l'amiable, on userait de la force. La guerre fut déchaînée.

(1) Discours du 8 juin 1917 à Leipzig, reproduit par le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1917, p. 255.

Je n'ai pas la prétention de soutenir que les appétits déçus de l'Allemagne sur notre Congo furent la raison déterminante de cette catastrophe. Les causes en sont multiples, et plus profondes. Le désir de se tailler un empire colonial par la force n'y fut cependant pas étranger. Qu'on me permette encore d'en trouver la preuve dans les révélations de la diplomatie (1).

« Puis-je vous rappeler, disait le chef du *Foreign office*, ce qui se passa à la veille de la guerre, dans ces heures critiques de juillet 1914, avant que les horreurs de la guerre universelle fussent déchaînées sur le monde ?

« C'est à ce moment que le gouvernement allemand commença à comprendre que la Grande-Bretagne n'était pas disposée à rester à l'écart ni à laisser ses amis écrasés sous ses yeux. Il essaya donc d'entrer en négociations avec le Ministre des Affaires étrangères d'alors, mon ami Sir Edward Grey, et de voir à quel prix la Grande-Bretagne pourrait être achetée. Quel prix lui offrit-il ? La proposition qu'il eut l'impudence de faire était que si l'Allemagne avait les mains libres dans la guerre, elle garantirait que le territoire français ne serait pas amputé en Europe. Il fut répondu par cette question toute

(1) Extrait du discours prononcé par M. Balfour au Guildhall le 13 juillet 1917 (*Bulletin du Comité de l'Afrique française* 1917, p. 260).

« naturelle : que signifie exactement cette propo-
 « sition, et garantissez-vous les colonies françaises?
 « Non, répondirent les Allemands, nous ne pro-
 « posons pas de garantir les colonies françaises.
 « Un enfant comprendrait le sens de cette réponse.
 « Elle signifie que l'Allemagne victorieuse aurait
 « pu imposer à une France sujette telle indem-
 « nité, tels traités de commerce qu'il lui aurait plu.
 « La France aurait été placée, pieds et poings liés,
 « devant son agresseur et de plus, pour achever
 « de rendre la France pauvre, impuissante et
 « asservie en Europe, toutes les colonies fran-
 « çaises auraient été absorbées par l'Allemagne.
 « C'est de l'histoire. Ces messieurs qui
 « n'ont jamais ambitionné d'agrandissements ter-
 « ritoriaux, ces messieurs qui luttent contre les
 « agresseurs qui les entourent et veulent les
 « détruire, ces messieurs, avant même la déclara-
 « tion de guerre, laissèrent voir ce qu'étaient leurs
 « ambitions réelles sur l'Europe occidentale.
 « Lord Grey fit la réponse qu'il convenait. Par-
 « lant de la proposition du chancelier d'Allemagne,
 « il dit : ce qu'il nous demande, c'est en fait de
 « rester immobile pendant que les colonies fran-
 « çaises seraient prises et la France battue, tant
 « que l'Allemagne ne prendrait pas le territoire
 « français comme distinct des colonies. Ce serait
 « une honte pour nous de faire un tel marché
 « avec l'Allemagne aux dépens de la France, un

« marché dont le bon renom de notre pays ne se
« relèverait jamais. »

Dans la proposition odieuse rapportée par Sir Balfour, l'Allemagne ne faisait allusion qu'aux colonies françaises ; on se doute bien du sort qu'elle aurait réservé à la nôtre, en cas de succès. En voici, d'ailleurs, un aveu dégagé d'artifice :

« Une guerre victorieuse, disait la *Kaisers-*
« *zeitung des Ortheeres*, éditée officiellement
« par l'administration de la presse de la « Kom-
« mandantur » allemande de Lotz, pour l'anniver-
« saire de Guillaume II, nous donnera le Congo
« belge, le Congo français et, si le Portugal con-
« tinue à traduire par des actes ses intentions
« hostiles à notre égard, cela nous donnera aussi
« les colonies portugaises sur les côtes orientale
« et occidentale de l'Afrique » (1).

(1) 27 janvier 1915. Cité par le *Bulletin de l'Afrique française* de 1916, n° 4, p. 129.



Les visées allemandes sur le Congo belge depuis la guerre. — Le Mittel-Africa.

Dans les premières phases de la guerre, le gouvernement allemand dissimula ses ambitions coloniales, avec une prudence qui contrastait avec l'abondante discussion sur les visées politiques et économiques de l'empire sur d'autres terrains. Les discours du Chancelier ne renferment que de vagues et légères allusions aux événements coloniaux.

Le monde officiel allemand se tenait, à ce moment, sur la réserve, dans l'attente des événements. Il semblait, d'ailleurs, que dans son ensemble la nation se détachait un peu des préoccupations coloniales. Ses possessions d'outre-mer tombaient les unes après les autres comme des châteaux de cartes et étaient un sujet de désillusions bien amères.

Il fallait, d'abord, ranimer l'opinion publique, lui rendre la foi, et c'est une tâche à laquelle s'atta-

cha, avec une grande activité, le Secrétaire d'Etat aux colonies, D^r Solf.

Les événements lui ayant donné plus de loisirs qu'il n'en désirait, il les consacra à parcourir le pays, et à mener une véritable campagne en faveur de l'idée coloniale. Il chercha à persuader ses compatriotes que l'Allemagne ne devait abandonner aucune de ses aspirations coloniales, que les colonies étaient plus que jamais indispensables tant à son développement économique que politique, que le sort de ces dernières ne se jouait pas en Afrique mais en Europe et que la paix ne se conclurait pas sans que l'empire ait retrouvé ses possessions d'outre-mer. Après la guerre, la tâche s'imposerait de réorganiser ces possessions, de les mettre en état de se défendre et de les rendre plus productives.

Ce thème n'avait jusque-là rien de bien subversif. Mais, bientôt, le Ministre de Guillaume II s'enhardit. L'opinion publique s'était ressaisie, les projets sortaient d'un peu partout, outranciers, mégalomanes, « kolossal », il pouvait donc se risquer davantage, et l'étape fut vite franchie.

Une paix équitable et durable, exposait-il en substance dans un grand discours prononcé le 21 décembre 1917 à Berlin, doit comporter un bon règlement de la question coloniale africaine. Le *statu quo ante bellum* n'est pas admissible. L'Afrique s'est transformée de telle sorte qu'elle est

comme l'avant-pays de l'Europe. Le partage de l'Afrique s'est fait inconsidérément. Il n'est pas rationnel. Il ne correspond ni à la puissance, ni à la force, ni aux ressources des Etats « possidentes », témoin les possessions de la France, du Portugal, de la Belgique. L'Allemagne n'a presque rien. Il faut une nouvelle distribution de l'Afrique, un rajustement, et, naturellement, celui-ci doit se faire au profit de l'Allemagne.

A partir de ce moment, cette thèse devint le leit-motiv de tous les autres discours ou écrits du Dr Solf. Et il les multiplie. C'est un discours prononcé le 16 février 1918 à Carlsruhe devant la Société coloniale allemande, c'est un article à la *Gazette de Cologne*, à peu près à la même date, le 11 février, c'est une préface à la revue *Die Zukunft der Deutschen Kolonien*, etc...

Le Chancelier lui-même appuya de sa haute autorité les aspirations de son collaborateur et les inscrivit parmi les buts de guerre de l'Allemagne, dans son discours du 24 janvier 1918 (1).

« Je passe au cinquième point, disait le Chan-
 « celier, accord relatif aux revendications colo-
 « niales. Une réalisation pratique du principe pro-
 « clamé par Wilson se heurterait à quelques
 « difficultés et, en tout cas, je crois que, pour
 « l'instant, on pourrait laisser l'Angleterre, grande

(1) Discours du Comte Hertling à la Commission du Reichstag.

« puissance coloniale, s'entendre sur cette pro-
 « position avec son alliée l'Amérique. Nous ver-
 « rons alors ce que nous pourrions obtenir aux
 « négociations de paix sur la base d'une telle
 « convention coloniale entre l'Angleterre et l'Amé-
 « rique, car nous aussi, nous demanderons une
 « nouvelle répartition des colonies mondiales. »

On le voit, le monde officiel reste encore sur une certaine réserve. Ce rajustement, on se borne à en avancer le principe, on évite d'en indiquer les modalités, mais d'autres s'en chargent, et je laisse à penser ce que peuvent produire les cervelles allemandes stimulées par une telle perspective.

Le plus expansif, le plus doctrinal des propagandistes de l'idée coloniale est M. Emile Zimmermann. Il se fit le docteur d'une théorie nouvelle qu'il développa avec une persévérance inlassable.

Les colonies ne sont pas seulement nécessaires pour assurer la réalisation des besoins économiques de l'empire, elles doivent répondre à d'autres nécessités encore. Elles doivent compléter les ressources militaires de l'empire et assurer sa domination politique dans le monde. Le rajustement des colonies doit donc se faire de telle sorte que, par ses possessions africaines, l'Allemagne domine l'Europe par la Méditerranée et la côte nord-ouest de l'Afrique, l'Asie et les Indes par la côte de la mer Rouge et l'océan Indien



MITTELAFRIKA

in Karten 1:2 000 000

Herausgegeben vom Reichs-Kolonialamt.

Bearbeitet von P. Sprigade u. M. Moisel.

Östlicher Sudan Bl.2



Fertige, in Arbeit befindliche, in Aussicht genommene Blätter.

PREIS:

Im Umschlag gefalzt M. 6
Im Umschlag aufgezogen auf Leinwand in Taschenformat M. 12
Aufgezogen auf Leinwand mit Stäben zum Aufrollen M. 13

BERLIN 1917

Dietrich Reimer (Ernst Vohsen)

Reproduction de la couverture de la carte allemande.

(Cliché communiqué par le Comité de l'Afrique.)

et qu'elle ait barre directement sur l'Amérique par la côte occidentale.

On a imaginé le *Mittel Europa*. M. Zimmermann imaginera le *Mittel Afrika*, instrument formidable de puissance, seul capable d'assurer à l'Allemagne l'hégémonie sur le monde.

Pour se convaincre de la réalité de ce plan, il faudrait lire tous les écrits de cet auteur actif, entreprenant, toujours sur la brèche, véritable Pierre L'hermite de cette nouvelle croisade. La *Deutsche Politik* et les *Preussische Jahrbücher* sont remplis de ses rêves mégalomanes. Mis en cause par le général Smuts, dans son discours du 28 janvier 1918 à la Société Royale de Géographie de Londres, et par le *Times*, dans plusieurs articles aussi documentés que pénétrants, M. Zimmermann essaye de se défendre. Ses intentions sont droites, assure-t-il : s'il veut pour l'Allemagne un grand empire colonial, c'est pour la faire échapper à l'étreinte de l'Angleterre et faire régner la liberté. Vaines excuses. Les écrits sont là, et les siens, et ceux de ses coryphées, et les cartes du *Mittel Afrika* déjà dressées, avec l'appui du gouvernement impérial, quoi qu'en ait pu dire le Dr Solf, car elles sortent de l'office cartographique où s'impriment tous les travaux de ce genre émanant des sphères officielles allemandes et ses rédacteurs sont ceux de l'office impérial. Le général Smuts a fait allusion à ces cartes dans son discours. La bonne

fortune en a mis sous mes yeux la partie déjà sortie de presse.

« L'Allemagne, écrivait le *Times*, commentant
 « un article de M. Zimmermann paru dans le
 « numéro d'août des *Preussische Jahrbücher*,
 « désire retrouver ses colonies à la fin de la guerre,
 « moins à cause de leur valeur économique que
 « pour l'importance qu'elles ont du point de
 « vue militaire et stratégique. M. Zimmerman et
 « ses amis ambitionnent la création d'une sorte
 « de grand État militaire au cœur de l'Afrique,
 « d'un Etat noir, qui serait organisé et administré
 « par des officiers allemands. Cet État disposerait
 « d'immenses ressources naturelles, dominerait
 « le continent africain, serait le maître de la
 « Méditerranée et du canal de Suez.

« Les armées noires pourraient facilement tra-
 « verser les mers et se joindre aux armées alle-
 « mandes dans l'Europe centrale. Elles pour-
 « raient tout aussi aisément menacer la route de
 « l'Inde, de l'Australie et de l'Extrême-Orient.
 « Une active propagande dans l'Amérique du Sud
 « et dans l'Amérique centrale compléterait ce
 « projet d'hégémonie du monde. »

C'est-à-dire que, suivant la formule même de M. Zimmermann, le « *Mittel Afrika* fera coin dans le bloc compact des ennemis de l'Allemagne. D'un côté il pourra, par lui, dominer l'Extrême-Orient, de l'autre l'Amérique. »

Dans la *Europæische Staats und Wirthschafts Zeitung* du 23 juin 1917, M. Zimmermann déclarait :

« La grande guerre fixera le développement de
 « l'humanité pendant cent ans. Si elle crée
 « l'Afrique centrale allemande, cinquante ans
 « après, plus de 500 000 Allemands y vivront à
 « côté de 50 millions de Noirs. Il y aura donc une
 « armée d'un million d'hommes dans l'Afrique
 « allemande et la colonie aura sa marine parti-
 « culière comme le Brésil. Ce sera un allié pré-
 « cieux pour l'Amérique du Sud contre les agres-
 « sions nord-américaines, et les États-Unis devront
 « compter avec cette puissance.

« Une Angleterre forte en Afrique domine la
 « situation en Europe méridionale et n'a pas
 « besoin de nous. Mais de l'Afrique centrale nous
 « dominerons les relations britanniques avec
 « l'Afrique du Sud, l'Inde et l'Australie et nous
 « forcerons la politique anglaise à compter avec
 « nous. Et les États-Unis ne pourront pas tou-
 « jours contrarier nos intérêts dans l'Extrême-
 « Orient et l'océan Pacifique, si une Afrique cen-
 « trale allemande forte exerce son influence sur
 « le développement de l'Amérique du Sud. »

Et dans la *Deutsche Politik* d'août 1916 :

« L'Afrique allemande, qui trouvera de suite
 « des alliés dans les mouvements d'indépendance
 « des Musulmans et en Abyssinie, rendra impos-

« sible l'emploi des troupes noires contre nos
 « frontières européennes. Seule, l'Afrique alle-
 « mande nous donnera un équilibre de puissance
 « en Orient et en Afrique. Elle neutralisera la
 « pression égyptienne sur l'Asie Mineure, don-
 « nera à l'Italie sa liberté de mouvement, même
 « contre ses alliés actuels, et à l'Espagne et la
 « Grèce le relief nécessaire. L'Afrique allemande
 « fera de nous une puissance mondiale en nous
 « mettant à même d'exercer une influence déci-
 « sive sur les décisions de politique internationale
 « de nos ennemis et des autres puissances et
 « d'exercer une pression sur toutes les formes de
 « politique en Afrique, Asie Mineure et Europe
 « méridionale. »

« Quand dans cinquante ans, dit encore ail-
 « leurs le célèbre colonial (1), l'Afrique cen-
 « trale allemande contiendra environ 50 millions
 « de nègres, 500 000 Allemands ou plus, quand
 « de grandes cités se seront élevées sur le lac
 « Tchad, le Congo, le lac Tanganika, il deviendra
 « normal aux grandes maisons de Berlin de dire
 « à leurs voyageurs, au commencement de sep-
 « tembre : « Empaquetez vos échantillons, prenez
 « l'express du Congo, allez à la foire d'automne
 « de Wilhemstadt (qui sera le nom de Stanley-

(1) *Preussische Jahrbücher*, février 1917. Cité par le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1917, p. 171. Cette revue a publié plusieurs articles extrêmement intéressants, sur le *Pangermanisme colonial*.

« ville) ; nous attendons vos commandes pour
 « dans deux ou trois semaines ; et les marchan-
 « dises arriveront en Afrique au commencement
 « de décembre. » — Le voyage de Berlin deman-
 « dera sept jours pour le Congo et le lac Tanga-
 « nika, cinq jours pour le lac Tchad ; le trafic
 « express ira par la Méditerranée et l'Afrique du
 « Nord et le transport des marchandises par les
 « vieilles routes maritimes partant des mers des
 « ports de la mer du Nord.

« Un nouveau monde très prospère s'élèvera
 « dans la Méditerranée, et ce développement aura
 « pris date du voyage de l'empereur d'Allemagne
 « en 1898, de Guillaume, le voyageur d'Orient. »

Veut-on encore une autre formule de la pensée
 de M. Zimmermann ? « Si l'Allemagne est forte en
 « Afrique, l'Angleterre ne pourra plus songer à
 « envoyer des troupes indiennes en Europe, à
 « moins que l'Allemagne n'observe à son égard
 « une neutralité bienveillante. La Méditerranée,
 « elle-même, ne sera plus un lac anglais. L'Angle-
 « terre comprend cela ; aussi ne consentira-t-elle
 « à la formation d'un pareil empire que si elle est
 « vraiment vaincue. »

Et M. Zimmermann de conclure :

« Plus dure aura été la lutte finale à laquelle
 « nous contraind l'Angleterre en rejetant nos pro-
 « positions, plus dures devront être en Afrique
 « nos conditions dirigées contre l'Angleterre, car

« en Afrique, nous pouvons atteindre l'Angleterre
« directement (1). »

Mais nous sommes toujours dans les généralités, il faudrait aussi entrer dans le détail de la pensée de ces ogres politiques, voir les voies et moyens qu'ils proposent pour réaliser leurs grands projets impérialistes. Pour cela, je devrais faire défiler non pas un, ni deux, ni dix, mais cent de ces publicistes qui sévissent en Allemagne avec la prolixité que l'on connaît. J'ai ici devant moi un amoncellement de leurs écrits, tous plus échelonnés les uns que les autres. Impossible de les reproduire tous. Je me borne à quelques extraits, pris presque au hasard.

Commençons par un personnage de poids :

Le Professeur Hans Delbrück. Il est l'auteur d'un livre : *l'Héritage de Bismarck*, publié en 1915; on y lit : « La première et la plus importante de toutes les revendications nationales que nous avons à élever au jour de la conclusion de la paix, devra être celle d'un très grand empire colonial, d'une Inde allemande (2). »

« Ce qui nous reviendrait, écrit Alfred Ruhemann dans les *grenzboten* du 7 octobre 1914 (3), avant tout, en cas de dissolution complète

(1) *Gazette populaire de Cologne* du 10 janvier 1917, cité par le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, année 1917, p. 25.

(2) Cité par *l'Allemagne annexionniste* de Grunbach, p. 251

(3) *Ibid.*, p. 144.

« du Royaume (belge), ce serait cet énorme empire
 « du Congo africain. Si l'on prenait en même
 « temps le Maroc à la France, on aurait enfin,
 « quoique au prix d'un sang précieux, cette colo-
 « nie du centre de l'Afrique donnant sur trois mers,
 « que nous aurions dû avoir depuis longtemps
 « déjà pour briser la puissance de l'Angleterre en
 « Afrique. Nous avons besoin de cet empire noir
 « pour notre nouvelle Allemagne. Le Secrétaire
 « d'Etat, Docteur Solf, n'écrivait-il pas aussi, tout
 « récemment, qu'il formait dès à présent, du point
 « de vue de sa patrie, le vœu que la palme de paix,
 « messagère d'une plus grande Allemagne, puisse
 « être plantée d'abord en Afrique? J'en augure que
 « ce vœu est déjà une volonté, une nécessité inéluc-
 « table pour l'empire mondial de l'Allemagne.
 « On peut donc maintenant résoudre ainsi la
 « question du Congo indépendamment du maintien
 « de la Belgique comme Etat souverain... Je veux
 « dire par là que la prise du Congo par l'Alle-
 « magne pourrait être considérée aujourd'hui
 « comme la perception d'une contribution de
 « guerre imposée à la Belgique abattue, et qu'il
 « serait éminemment simple de se débarrasser
 « ainsi du droit de préemption de la France.

« L'Angleterre aurait ainsi la récompense
 « qu'elle mérite et y perdrait « son » Afrique. »

Continuons. Voici qui n'est pas moins catégo-
 rique. Ce sont les déclarations du capitaine von

Salzmann dans la *Vossische Zeitung*. Sans doute, l'auteur ne parle pas du Congo belge. Mais on verra que ce n'est, certainement, que par un *lapsus calami*.

« La meilleure garantie contre les plans de
 « l'Entente est la constitution en Afrique d'un
 « empire colonial d'un seul tenant. Cet empire
 « doit comprendre le Cameroun, l'Ouest africain
 « portugais, les régions du Sud-Ouest de l'Ouest
 « africain allemand, des parties de l'Est africain
 « portugais et de la Rhodésie. Nous pourrions
 « ériger ces pays, riches de ressources inexploi-
 « tées, en Etats-Unis d'Afrique, qui, sous notre con-
 « trôle, et grâce à notre caractère, atteindraient au
 « même développement libre et indépendant que
 « les Etats-Unis d'Amérique.

« Cet empire, étroitement uni à la mère patrie
 « allemande, pourrait posséder en propre son
 « armée, sa défense des côtes, sa flotte, ses
 « fabriques de munitions, ses lignes de vapeurs,
 « ses chemins de fer, son industrie, sa politique
 « financière. Protégé par ses troupes noires
 « contre toute attaque extérieure, il fortifierait à
 « tel point notre situation stratégique, que nous
 « n'aurions plus à craindre l'encerclement; il
 « romprait le filet des points d'appui anglais et
 « assurerait ainsi la paix universelle (1). »

(1) Cité par le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*,
 année 1917, p. 319.

Veut-on avoir l'avis d'un ancien gouverneur des colonies, von Rechenberg, député au Reichstag :

« Il n'est pas contestable que l'Allemagne a
 « besoin d'un empire colonial. En aucun cas,
 « d'ailleurs, des acquisitions territoriales ne
 « sauraient compenser des pertes territoriales en
 « Europe. L'existence d'une flotte allemande
 « puissante n'est pas non plus liée à l'existence
 « d'un domaine colonial. Elle est nécessaire en
 « tout état de cause.

« Cela posé, il reste à chercher dans quelle
 « partie du monde l'Allemagne a intérêt à se
 « tailler un empire colonial. Il est naturel que le
 « Congo belge revienne à l'Allemagne ainsi que
 « le Congo français. L'Allemagne abandonnerait
 « volontiers Kiao-Tchéou, la Nouvelle-Gui-
 « née et ses possessions des mers du Sud en
 « échange de l'Afrique orientale anglaise et de
 « l'Uganda.

« Elle pourrait ainsi constituer un grand empire
 « du Centre africain, assez riche pour fournir la
 « métropole des matières premières dont elle a
 « besoin, et assez vaste pour pourvoir lui-
 « même à sa propre défense au cas d'une nouvelle
 « guerre (1). »

La Ligue pangermaniste devait faire entendre

(1) *Gazette de Voss* du 26 janvier 1917, cité par le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1917, p. 25.

sa voix, lisez ses vaticinations. Elle expose ses buts de guerre.

« 1^o Paiement d'une indemnité de guerre en or,
« remise de produits alimentaires, attribution de
« moyens de production et livraison de navires ;

« 2^o Cession de la Courlande, de la Lithuanie
« et des îles adjacentes ;

« 3^o Consolidation de la frontière occidentale de
« l'Allemagne par l'occupation des bassins char-
« bonniers de Briey et de Longwy ;

« 4^o Contrôle militaire, politique et commercial
« de la Belgique ;

« 5^o Occupation permanente, si possible, de la
« partie septentrionale du détroit du Pas-de-
« Calais, y compris Douvres, Dunkerque, Calais
« et Boulogne ;

« 6^o Création d'un grand empire colonial alle-
« mand en Afrique, comprenant toutes les pos-
« sessions britanniques, françaises, belges, por-
« tugaises, existant actuellement.

« 7^o Retour de l'Égypte et du Soudan à leurs
« vieilles dynasties ;

« 8^o Contrôle du canal de Suez remis entre
« les mains des Puissances centrales ;

« 9^o Attribution à l'Autriche-Hongrie d'un tiers
« de la Serbie et du Monténégro et de l'Albanie ;
« les deux autres tiers de la Serbie seront assi-
« gnés à la Bulgarie » (1).

(1) Cité par le journal *XX^e siècle*.

« Nous assistons, admiratifs, mais impuissants, à la prise de possession de nos colonies par nos ennemis, déclare le Dr Krenkel dans la *Gazette de Cologne* du 24 novembre 1917, mais leur restauration sera puissante. Aucune paix ne pourra être conclue, sans qu'un empire colonial en Afrique centrale soit assuré à l'Allemagne. Les espaces qui séparent nos colonies d'Afrique doivent disparaître, de manière à permettre la création de voies de communication, et à donner, à nos colonies nouvelles, les produits qui manquaient aux anciennes. Nous devons donc avoir : le Togo, le Dahomey, la Nigérie, et le Cameroun, l'Afrique Equatoriale française, l'*État du Congo*, les anciennes provinces d'Emin Pacha au Soudan, l'Uganda et l'Afrique orientale anglaise ; le Mozambique, l'Angola et l'Afrique allemande du Sud-Ouest, les îles Açores, Madère, du Cap Vert, Principe, San-Thomé et Madagascar.

« Des projets plus vastes englobant les colonies françaises, anglaises et portugaises de la côte de Guinée sont utopiques. »

Le Professeur Haase de Breslau écrit, de son côté, dans la *Schlesische Zeitung* du 2 mars 1917.

« La Russie a été traitée comme elle le méritait. C'est maintenant le tour de l'Italie. Pour punition de sa trahison, l'Italie servira, économi-

« quement, les Puissances centrales, pendant un
 « certain nombre d'années, cédera à l'Autriche
 « tous les territoires jusqu'au Tagliamento, resti-
 « tuera Tripoli à la Turquie et donnera à l'Alle-
 « magne sa colonie africaine du Somaliland.

« Quant à la France, une énorme indemnité de
 « guerre et un traité de commerce avantageux
 « pour l'Allemagne ne suffisent pas. Les bassins
 « de Longwy et de Briey doivent naturellement
 « devenir allemands, ainsi que Verdun et le
 « Sundgau avec Belfort. Les régions occupées en
 « France seront restituées, lorsque l'indemnité de
 « guerre de 50 milliards aura été complètement
 « payée. Enfin, l'Allemagne exige la partie ouest
 « du Maroc avec Tanger et une partie du Congo
 « français pour arrondir le Congo enlevé aux
 « Belges et la côte est du Somaliland français (1). »

Le Dr Peters est peut-être plus circonspect dans ses conclusions, mais quelles visées néanmoins :

« Je serais curieux, écrit-il dans le *Dussel-*
 « *dorfer General Anzeiger*, du 31 octobre 1917, de
 « voir comment Kiao-Tchéou et une partie des
 « îles du Pacifique, une partie de la Nouvelle-
 « Guinée, et le Sud-Ouest africain pourraient être
 « reconquis par nous, contre le gré, respectivement
 « du Japon, de l'Australie et de l'Union Sud-

(1) Cité par le journal *XX^e siècle*, du 12 mars 1918.

« Africaine. A supposer même que l'Empire bri-
 « tannique fût disposé à intervenir en faveur de la
 « restitution à l'Allemagne, je ne crois pas qu'il y
 « réussirait. Par conséquent, comme noyau d'un
 « vaste empire colonial en Afrique, je prends
 « l'Afrique orientale, l'Etat du Congo, sur lequel
 « nous avons mainmise grâce à la conquête de la
 « Belgique. Mais on peut affirmer avec toute
 « certitude, que l'Angleterre, de toute façon,
 « s'efforcera de garder la région du Kilimandjaro,
 « qu'à plusieurs reprises, déjà, elle a tâché d'obtenir,
 « acquisition en vue de laquelle elle suscita, en
 « 1892, l' « affaire Peters ». Pour tous les terri-
 « toires environnants, il faut que notre épée nous
 « assure en Europe des gages d'échange. Les plus
 « précieux de ces territoires sont l'Uganda et le
 « Haut-Nil.

« Mais il ne convient pas de tracer ici, en détail,
 « les limites à assigner à cet empire. Car d'une part,
 « personne ne sait encore, aujourd'hui, sous quel
 « aspect se présentera la carte de guerre à la fin
 « des hostilités, et d'autre part, il n'est pas dési-
 « rable de déterminer et de délimiter, dès aujour-
 « d'hui, l'étendue d'un pareil empire colonial,
 « reconnu nécessaire en principe. Chacun peut
 « concevoir à ce sujet tel ou tel groupement de
 « territoires, et c'est d'ailleurs ce qu'on ne manque
 « pas de faire dans une large mesure. Il est très
 « bien qu'il en soit ainsi et cela ne peut nuire tant

« que ces projets ne lient pas arbitrairement les
 « mains à ceux qui seront chargés des négociations
 « et à qui incombera réellement la tâche de faire
 « aboutir la chose. »

Enfin voici l'avis d'un des chefs du parti socialiste, pour montrer que les aspirations des coloniaux allemands sont bien devenues celles de la nation tout entière. Il s'agit d'un certain Lensch, à qui la *Leipziger Volkszeitung*, du 20 janvier 1918, prête les paroles suivantes :

« En outre, la nécessité, considérablement
 « accrue, d'utiliser de façon rationnelle les forces
 « productives de l'Afrique, sera, fatalement, après
 « la guerre, si impérieuse que l'humanité ne pourra
 « plus s'offrir le luxe de laisser incultes des régions
 « aussi immenses que celles détenues, en Afrique,
 « par le Portugal et la Belgique et, aussi, par la
 « France, et qui atteignent une superficie 80 fois
 « plus grande que celle de la mère patrie. En
 « Afrique, un champ plus vaste s'ouvrira tout natu-
 « rellement à l'activité de la puissance en pleine
 « force d'épanouissement, il devra même lui être
 « adjudgé d'office. »

Tout cela est bel et bien. Dans ces projets, on voit parfaitement se préciser les visées de l'Allemagne sur notre colonie et sur d'autres, d'ailleurs, mais ce qu'on voit moins c'est le titre sur lequel

s'appuyeraient ces prétentions, le droit qui les étayerait. Le Congo serait-il pour l'Allemagne une terre « irredente », qui devrait lui revenir, parce qu'elle l'aurait marquée de son sceau, de sa civilisation, pour laquelle seraient morts ses enfants ? Les populations auraient-elles manifesté leur volonté de se rattacher à son influence, et de se soumettre à son autorité ? Ah ! si cela était ! On comprendrait, on pourrait, peut-être, discuter. Il y aurait un fondement pour asseoir une légitime revendication. Mais on ne songe même pas, et pour cause, à s'aventurer sur ce terrain. L'Allemagne s'embarrasse-t-elle, d'ailleurs, de ces billevesées ? Ses raisons sont plus simples. L'Allemagne veut notre colonie, comme les autres sur lesquelles elle a jeté son dévolu, parce qu'elles lui conviennent pour réaliser ses plans de domination, parce qu'elle est la plus forte et que nous sommes les plus faibles, on dit « incapables », par un euphémisme qui n'est qu'odieux. Dans le discours du 21 décembre 1917, celui où il a le plus longuement exposé le point de vue de l'Allemagne, le Dr Solf ne formule pas une autre théorie que cette théorie de brigand.

L'internationalisation de l'Afrique centrale

On pourrait croire que les visées de l'Allemagne, affichées avec le cynisme que l'on vient de voir, soulèveraient parmi les peuples de l'Entente une réprobation unanime ; car, comment des âmes, honnêtes et droites, peuvent-elles ne pas s'émouvoir devant une telle curée, une entreprise semblable de spoliation et de rapines ? Il s'en est trouvé, cependant, pour se laisser troubler par ces prétentions et pour chercher un terrain de conciliation. Chose curieuse, c'est en Angleterre, ce pays si profondément colonial, si légitimement fier de ses possessions d'outre-mer, où, plus qu'ailleurs, s'emblerait-il, on devrait connaître le prix d'une colonie et les liens d'attachement qui, petit à petit, se créent entre elle et la mère patrie ; chose curieuse, dis-je, c'est en Angleterre que se sont surtout rencontrées les personnes disposées à accorder un certain crédit aux revendications de l'Allemagne, en matière coloniale. Il faut ajouter qu'il ne s'agit que d'une minorité recrutée parmi les éternels

pacifistes à qui la guerre n'a rien appris, et que, dans son ensemble, la nation, avec son robuste bon sens, s'oppose de toutes ses forces à ce mouvement inconsideré.

Sans doute, on ne va pas jusqu'à reprendre pour soi les rêves mégalomanes de nos ennemis, mais on convient — et je vise les Ramsey Mac Donald, les Snowden, les Wels, les Morel — qu'il est légitime de laisser à l'Allemagne un certain empire colonial, qu'elle en a besoin pour son développement industriel et économique et qu'il y a chez elle une force d'expansion dont il faut tenir compte et qu'il serait dangereux de contrarier. Seulement on se rend compte qu'il est difficile même de restituer à l'Allemagne son empire colonial d'avant la guerre, sans lui imposer un changement de régime, car ne l'a-t-on pas convaincue de manquer d'aptitude nécessaire à civiliser d'autres nations, et de ne tendre qu'à l'asservissement des races inférieures?

Qu'à cela ne tienne ! Il y a une combinaison qui concilierait tous les intérêts, c'est l'internationalisation des colonies tropicales d'Afrique. L'Allemagne ne serait plus propriétaire de ses colonies, mais co-propriétaire seulement. En compensation, son champ d'activité serait largement étendu du fait qu'elle recevrait une part d'exploitation dans des colonies nouvelles. Ses aspirations économiques et commerciales recevraient

ainsi leur pleine satisfaction, et la civilisation aussi, puisque la morale coloniale serait inspirée par l'ensemble des nations qui participeraient à la direction du domaine internationalisé. Au surplus, la Société des Nations recevrait une première réalisation et, de cette guerre si atroce, sortirait au moins un des progrès dont l'humanité pourrait s'enorgueillir.

Oh ! la belle chimère ! Ou plutôt non, la monstrueuse combinaison ! (c'est le mot dont la marqua, dès qu'elle vit le jour, le colonial éminent Sir Harry J. Johnston), car elle aboutirait, au profit de l'Allemagne, à la dépossession de la Belgique, du Portugal, de la France, de l'Angleterre même, mais dans une plus faible mesure, de leurs possessions africaines ; et ce serait faire payer bien cher à ces nations leur dévouement et leur attachement à la cause du droit que, toutes, elles ont servi si magnifiquement. Combinaison grotesque, en outre, pour reprendre l'expression du *Temps*, parce qu'elle tend à introduire l'anarchie là où, au contraire, il faut un pouvoir fort, vigoureux, uniforme.

Et dire qu'un parti, un grand parti politique, dont les intentions sont évidemment droites et qui sut, en plus d'une circonstance, donner la mesure de son sincère patriotisme, le *Labour Party* reprit à son compte cette billevesée effarante !

Elle fit long feu, heureusement. Le *Labour*

Party l'avait inscrite dans son fameux memorandum du 28 décembre 1917, fixant ses buts de guerre (1). A une nouvelle réunion du parti, convoquée à quelques jours de là, à Nottingham, notre compatriote, M. Vandervelde la battait en brèche. Les socialistes français, dans leur congrès du 17 février 1918, préparatoire à la Conférence interalliée des partis socialistes de l'Entente, convoquée à Londres pour le 20 février 1918, l'abandonnaient aussi et, à cette réunion de Londres, elle reçut un nouveau coup qui, espérons-le, sera son coup de grâce.

Le congrès de Londres avait pour mission, on s'en souvient, d'arrêter le programme de guerre commun à tous les partis socialistes de l'Entente et d'établir une base de négociations avec la « social-démocratie ». Le programme voté par le *Labour Party* le 28 décembre 1917 servit de fondement à la discussion. Dans ses grandes lignes, la Conférence ratifia ce document, mais, sur la question coloniale, elle substitua à celle du *Labour Party* cette autre résolution : « La Conférence est d'avis que le retour des colonies à ceux « qui les possédaient avant la guerre, ou les « échanges ou compensations qui pourraient être

(1) « Dans l'Afrique tropicale, le *Labour Party* se prononce en « faveur de la constitution d'une sorte de zone neutre qui « s'étendrait par exemple à 15° au nord et à 15° au sud de « l'Equateur. Cette zone neutre serait placée sous le contrôle « de la Société des Nations et administrée par ses soins. »

« effectués ne devraient pas être un obstacle à la
« conclusion de la paix.

« Les colonies, qui ont été prises par conquête,
« de n'importe quel belligérant, doivent faire
« l'objet d'une considération spéciale à la confé-
« rence de la Paix, à laquelle les nations de leur
« voisinage auront le droit de participer. Mais à
« ce point, la clause du traité de la paix doit assu-
« rer l'équité économique dans ces territoires
« pour les peuples de toutes les nations et, en
« outre, garantir qu'à aucun d'eux ne sera inter-
« dit l'accès légitime aux matières premières, ni
« qu'aucun d'eux ne sera empêché de disposer
« de ses propres produits ou privé de sa propre
« part dans le développement économique.

« Pour ce qui concerne plus spécialement les
« colonies de tous les belligérants en Afrique tro-
« picale, de la mer à la mer comprenant toute la
« région au nord du Zambèze et au sud du Sahara,
« la Conférence condamne toute idée impérialiste
« qui ferait de ces pays le butin d'une ou de plu-
« sieurs nations, les exploiterait au profit du
« capitalisme ou les emploierait pour l'encourage-
« ment des buts militaristes des gouvernements.

« Pour ce qui est de ces colonies, la Conférence
« se déclare en faveur d'un système de contrôle
« établi par un accord international sous la Ligue
« des Nations et soutenu par sa garantie qui,
« tout en respectant la souveraineté nationale,

« serait, également, inspiré par des conceptions
 « larges de liberté économique et intéressé à sau-
 « vegarder les droits des indigènes dans les meil-
 « leurs conditions possibles pour eux, et en par-
 « ticulier :

« 1° Il tiendrait compte, dans chaque localité,
 « des désirs du peuple, exprimés dans la forme
 « qui lui est possible ;

« 2° Les intérêts des tribus indigènes en ce qui
 « concerne la propriété du sol, seraient soute-
 « nus ;

« 3° L'intégralité des revenus seraient employés
 « au bien-être et au développement des colonies
 « elles-mêmes ».

Pour être moins radicale que celle du *Labour Party*, cette résolution n'est pas non plus dépourvue de dangers. Elle consacre trois idées : restitution des colonies allemandes, établissement dans les colonies tropicales d'un régime économique libéral, contrôle de l'administration de ces colonies par la Société des Nations.

Ne chicanons pas les socialistes sur la philosophie de leur résolution. Ils ne veulent pas voir une coupable dans l'Allemagne, aucun mal ne doit lui être fait. Elle doit être rétablie dans ses droits, et admise, comme toute autre nation, à s'asseoir à la table des nations civilisées. Soit ! Devant les horreurs de cette guerre abominable, dont la responsabilité incombe exclusivement à nos ennemis, on

comprend mal ce faux idéalisme. Mais, ne chicanons pas, allons au fond des choses.

La restitution des colonies à l'Allemagne serait une des plus grandes fautes politiques que l'Entente pût commettre. L'objectif auquel il faut tendre, désormais, est de dissocier l'Empire allemand, de rompre son unité qui est la base de sa puissance, et de le ramener tout au moins à sa situation d'avant 1871. C'est à ce prix, seulement, que l'Europe aura la paix. Il faut combattre jusqu'à ce résultat et si, ce qu'à Dieu ne plaise, la paix devait se conclure avant qu'il fût atteint, il faudrait, néanmoins, en poursuivre, par après, la réalisation. Il reste encore, malgré tout, entre les états de l'empire certains germes de séparatisme. Qui sait si, en les stimulant, on n'arriverait pas à faire craquer la machine politique construite par Bismarck en 1871. Que les socialistes se rassurent, il n'est nullement question d'asservir les divers tronçons de l'Allemagne ainsi démembrée. Il ne s'agit que de leur rendre leurs anciens cadres de vie et de les faire évoluer dans leurs limites historiques. Mais, pour atteindre ce résultat, il importe de faire disparaître les forces centripètes des « Allemagne » et tout ce qui tend à cimenter leur union. Or, la reconstitution, au profit de l'Allemagne, d'un domaine colonial, en dotant les États de l'empire d'un bien indivis et commun à tous, irait directement à l'encontre de ce but.

Admettons qu'il faille rendre à l'Allemagne certains bénéfices de la colonisation, lui permettre, par exemple, de participer comme les autres nations à l'activité des colonies, mettre à sa disposition une certaine part de leurs ressources et de leurs produits. Il suffirait, dans ce cas, d'établir dans ces colonies le régime de la liberté commerciale et, à cet égard, la deuxième idée exprimée par la résolution de Londres pourrait être considérée avec un peu plus de bienveillance.

J'imagine que si la Belgique acceptait de faire cette concession à la cause de la paix, — qu'on le remarque, elle serait grande, parce que les Etats intéressés aliéneraient une partie de leur liberté, — elle y mettrait deux conditions :

1^o L'égalité devant les charges fiscales et douanières, serait seule accordée, les Etats possessionnés restant maîtres de fixer ces charges, à leur gré ;

2^o Le régime serait appliqué à toutes les colonies tropicales. Il ne faut plus un nouvel acte de Berlin dont le Congo belge ferait encore, à peu près seul, les frais. Il serait même équitable que le régime fût étendu à certaines colonies asiatiques et au domaine colonial des neutres, si ceux-ci doivent être admis au bénéfice de ses dispositions, car, s'il doit y avoir entre les États communauté d'avantages, il faut qu'il y ait aussi communauté de charges.

Mais à tout prendre, ce serait encore là un très gros risque, et les nations de l'Entente feraient chose sage en l'évitant.

Elles doivent se réserver le droit et le moyen de prendre, vis-à-vis de l'Allemagne, des mesures de rigueur pour le cas où elle recommencerait ses pratiques d'accaparement d'avant-guerre, et cette menace doit désormais peser sur nos ennemis, pour les maintenir dans la voie droite.

Reste la question du contrôle. L'idée n'est pas nouvelle. On l'avait déjà posée avant la conférence de Londres. Des coloniaux de marque, comme M. Harris et sir Harry, J. Johnston, s'en sont faits, avec talent, les protagonistes inlassables. Leurs intentions sont droites, mais ils vivent de souvenirs, des vieux souvenirs de certains abus de la colonisation ; or, les temps ont bien changés, les États aussi, et les méthodes de colonisation, et, pour être inspirées par des préoccupations généreuses, les conceptions de ces honorables publicistes n'en sont pas moins dangereuses et inacceptables.

Eh ! quoi ? l'Angleterre et la France, ces deux grands maîtres dans la colonisation, qui, chacun avec leur génie, si différents, peut-être, par la manière, mais si semblables par la noblesse de leur idéal, se sont attachés tant de peuples et les ont conduits à la civilisation, et la Belgique, dont on peut dire qu'elle a donné la preuve suprême de son attachement aux principes de la

justice et de l'honneur, ces nations, dis-je, pour ne citer que celles-là, devraient se soumettre à la surveillance et au contrôle de l'Allemagne, instituée désormais gardienne de la morale coloniale, au contrôle de l'Allemagne des Herreros, des répressions atroces, de l'Allemagne des Karl Peters, des Ducs de Mecklembourg, de l'Allemagne des abominations de Louvain, d'Andenne, d'Aerschot, de l'Allemagne des torpillages, des bombardements de villes ouvertes, des massacres de femmes et d'enfants, de l'Allemagne enfin de toutes les violations des lois de la guerre ? Imagine-t-on pareille dérision ? L'Allemagne a mérité, c'est entendu, une camisole de force. Est-ce une raison pour la passer au corps des autres nations ?

Les généreux humanitaires, qui ont lancé leur projet idéaliste, ont-ils réfléchi à cette conséquence ? N'ont-ils pas aperçu, non plus, que le contrôle, fût-ce par leur chimérique « Société des Nations », constituerait la plus grave atteinte à la souveraineté d'un Etat ? Et vraiment, les nations de l'Entente ont-elles combattu et ont-elles répandu à flots, à torrents, le beau sang de leurs enfants, pour arriver à une pareille déchéance ?

Oh ! j'entends bien, la colonisation soulève des problèmes importants qu'il faut résoudre par l'accord harmonique des Etats ; la colonisation prête parfois à des abus, auxquels il convient de mettre fin. Sans doute, mais, pour ce faire, point n'est

besoin de mettre en servage des nations qui ne demandent qu'à bien faire. Que les intéressés se réunissent et arrêtent de commun accord des principes de politique coloniale, il naîtra de ces assises une saine émulation, dont la civilisation tirera le plus grand profit. Mais pour l'exécution, chacun doit être maître chez soi. Le contrôle est affaire d'organisation intérieure, et n'y aurait-il dans chaque État que le parti socialiste pour l'assurer, on peut avoir la garantie qu'il sera exercé avec un soin jaloux, et que pas un abus n'échappera à sa censure austère.

Sur cette question, la Belgique ne peut transiger et ne transigera pas, il faut que le public le sache. Déjà par la voie autorisée de son Ministre des Colonies, elle a marqué à cet égard sa résolution énergique. Rien ne prévaudra contre elle.

« Aucune souveraineté ne pourrait se sou-
 « mettre au contrôle de tiers, disait M. Renkin,
 « dans le magnifique discours qu'il prononçait à la
 « Sorbonne, le 10 février 1918, sans consentir à un
 « amoindrissement, et si l'on voit bien qu'un tel
 « régime est sans conséquence pour les forts et
 « dangereux pour les faibles, dont nous sommes,
 « on ne voit pas quelle garantie peuvent offrir des
 « commissions internationales que n'offrent pas,
 « plus effectives et plus solides, les gouverne-
 « ments responsables des nations de l'Entente.

« Je dis enfin que ces idées sont incompatibles

« avec le respect de la justice. Si petite et si
 « modeste qu'elle soit, la Belgique a, pourtant,
 « conscience d'avoir su dire les paroles et faire
 « les actes qu'il fallait pour l'accomplissement de
 « son devoir et la sauvegarde de son honneur, au
 « jour terrible où l'agression de l'Allemagne mit
 « en question l'avenir de la civilisation. Et le
 « moins qui puisse lui advenir, c'est que le monde
 « civilisé lui rende dans leur intégrité sa souvrai-
 « neté, son indépendance, ses territoires restaurés
 « et qu'il la garantisse contre de nouveaux
 « outrages. Or l'idée que je combats ici tend à des
 « résultats opposés, puisqu'elle aboutit à grever
 « notre souveraineté africaine d'une servitude qui
 « impliquerait la suspicion. Le Congo belge n'a
 « pas besoin de garanties contre sa métropole. La
 « Belgique a tout sacrifié à son devoir ; dans la
 « balance du destin, sans hésiter, elle a jeté tous
 « ses biens pour la défense de la civilisation.
 « C'est donc le moins que le monde reconnaisse
 « que, s'il peut y avoir des garanties égales, il
 « n'en est point de supérieures à la parole de la
 « Belgique. »

Les raisons du refus de la Belgique, les voilà.
 Qu'il se lève celui qui osera en contester l'absolue
 vérité.

L'œuvre civilisatrice des Belges au Congo

Justement, dans l'ombre on chuchote, on rappelle des souvenirs, on agite des épouvantails. On y met une certaine discrétion, parce qu'on veut ménager la susceptibilité de la Belgique et qu'on croit la question délicate. Faut-il l'appeler par son nom, c'est celle des « atrocités congolaises ».

S'il est une question sur laquelle la Belgique est à l'aise et qu'aucun Belge ne peut redouter de traiter, les yeux dans les yeux de son interlocuteur, c'est celle-là.

On se rappelle la campagne qui fut menée en Angleterre pendant plusieurs années par la *Congo Reform Association* contre l'État indépendant du Congo et même contre la Belgique, après la reprise de cet État. On a appris depuis lors ce que valaient les deux metteurs en scène de ce mouvement. Le premier, Casement, a été pendu, haut et court, pour trahison au profit de l'Alle-

magne ; le second, Morel, jeté en prison où l'a conduit son défaitisme, vraiment trop pro-allemand (1). C'étaient donc, à n'en pas douter, deux séides de l'Allemagne. Sous le couvert d'une croisade civilisatrice, ils travaillaient dans son intérêt. L'Allemagne aime les tirs à longue portée. En admettant qu'à l'époque où cette campagne commença, elle n'avait pas encore arrêté nettement son plan de conquête coloniale, elle avait intérêt, ne fût-ce que pour ménager l'avenir, à établir une situation trouble entre l'Angleterre et la Belgique, et, peut-être, voyait-elle aussi, au bout du mouvement réformiste, une revision du statut international de l'Etat du Congo dont elle pouvait espérer un certain profit.

(1) Dans le compte rendu de la séance du 8 août 1917 à la Chambre des Communes, on lit ce qui suit :

... M. Fell, Unioniste, demande quelle est la nationalité de Edmond D. Morel, écrivain et journaliste, et éventuellement s'il n'a pas été naturalisé anglais.

Sir G. Cave, « Unioniste », répond :

« D'après mes informations, E. D. Morel est né en France d'un père français et d'une mère d'origine anglaise. Il devint anglais par naturalisation en 1896. »

Sir J. D. Rees, unioniste : « S'agit-il du même M. Morel qui se fit un métier de provoquer un malaise entre l'Angleterre et la Belgique et s'établit notoirement « marchand de prétendues atrocités » ?

M. Ponsonby, libéral : « N'est-ce pas un fait que M. Morel a reçu chez nous des témoignages publics de reconnaissance pour sa campagne ? »

M. W. Thorne, socialiste (*Labour Party*) : « Campagne menée dans l'intérêt de l'Allemagne ! »

(*Protestations sur quelques bancs.*)

Le Président prie les députés de cesser ce colloque.

Tout cela jette un jour suspect sur le mouvement de la *Congo Reform Association* et infirme singulièrement ses véhémentes accusations.

L'opinion publique anglaise l'a loyalement reconnu, et nombreux sont nos alliés qui regrettent de s'être laissé entraîner dans cette œuvre de haine.

« En défendant la sentence passée sur Ed. Morel, disait le journal anglais *The Outlook* du 3 novembre 1917, le secrétaire d'Etat pour l'Intérieur a dit à la Chambre des Communes : J'ai des raisons de croire que dans le passé il a employé sa plume pour la bonne cause. Depuis il l'a employée, je crois, à la mauvaise cause. »

« La « bonne cause » était-elle la campagne des atrocités congolaises ? S'il en est ainsi, Sir George Cave n'aurait pas dû s'efforcer, dans son jugement légal, de trouver une relation continue entre les activités de Morel pour la « bonne » et la « mauvaise » cause. Il n'y a pas le moindre doute que le mouvement du caoutchouc rouge était monté par l'Allemagne et qu'il était payé avec l'argent allemand. Le but était clair. L'Allemagne espérait d'obtenir le transfert du Congo et la campagne était conduite en vue de discréditer l'administration belge, pour qu'une conférence internationale transférât la responsabilité à une grande et bienveillante puissance

« par une confiscation ou par une vente obliga-
 « toire. Il peut y avoir eu des points obscurs,
 « locaux, dans l'administration belge, mais pas
 « autant que dans l'administration des colonies
 « allemandes. Il n'y a eu, certainement, aucun
 « témoignage d'atrocités systématiques sanc-
 « tionnées par le Gouvernement de Bruxelles. »

« ... Tel est en résumé imprimait de son côté le
 « *Morning Post*, le système général de l'adminis-
 « tration allemande en Afrique. Elle a apporté la
 « misère et la désolation à des tribus ordinaire-
 « ment dociles ; elle a dépeuplé des contrées fer-
 « tiles et a réduit leur valeur au point de vue de la
 « civilisation. L'agitation contre les prétendues
 « atrocités du Congo belge fut probablement orga-
 « nisée par l'Allemagne, pour détourner l'attention
 « de ses propres méfaits ; pour brouiller l'Angle-
 « terre avec la Belgique et pour assurer l'attri-
 « bution à l'Allemagne de l'empire colonial de la
 « Belgique. Un de ceux dont les dires étaient les
 « mieux acceptés par le public anglais, sir Roger
 « Casement, n'était, comme nous le savons, rien
 « de plus qu'un espion et un traître. Son ami
 « intime M. E. D. Morel, dont le livre *le Caoutchouc*
 « *rouge* fit une telle sensation, saisissait, avant la
 « guerre, toutes les occasions de dénoncer la
 « France ou la Belgique et de louer l'Allemagne
 « dans ses livres et dans sa presse. Son livre *le*
 « *Maroc dans la diplomatie* n'est guère que le

« réquisitoire de l'Allemagne contre la France et
 « l'Angleterre, selon ce que voulait le ministère
 « allemand des Affaires étrangères. De plus, depuis
 « la guerre, M. Morel était derrière tous les mou-
 « vements — ou presque — machinés, comme
 « l'Union du Contrôle démocratique par exemple,
 « pour affaiblir l'Angleterre dans la poursuite de
 « la guerre (1).

Un peu auparavant le même journal avait fait entendre ce courageux langage :

« Nous avons constaté, au cours de nos cam-
 « pagnes en Afrique, que le traitement allemand
 « à l'égard de l'indigène africain est quelque chose
 « de plus brutal et de plus injuste, de plus cruel
 « et de plus tyrannique que n'importe quelle con-
 « ception qu'il était possible de se faire, avant que
 « cette guerre n'ait ouvert nos yeux à la déloyauté
 « de l'Allemagne. Avant la guerre, la plupart
 « d'entre nous avaient été induits en erreur
 « par une campagne plausible et spécieuse contre
 « l'administration du Congo belge. Les deux
 « auteurs et leaders principaux de cette campagne
 « étaient M. Morel, qui est en prison maintenant,
 « et Sir Roger Casement, qui a été pendu ; et il est
 « évident que l'effet naturel de cette campagne
 « devait détacher ce pays du gouvernement belge
 « et devait assurer la réversion du Congo belge à
 « l'Allemagne. Il est aussi évident que le traite-

(1) *Morning Post* du 24 janvier 1918.

« ment allemand envers l'indigène africain qui
 « passait sans être dénoncé, est même plus
 « terrible dans son égoïsme et sa cruauté que le
 « pire traitement allégué contre l'administration
 « belge. Si nos lecteurs ont quelque doute à ce
 « sujet, nous les prions de s'en rapporter aux rap-
 « ports présentés au Parlement par le gouverne-
 « ment britannique en juillet 1916 et en septembre
 « dernier (1). »

Quoi qu'il en soit, les passions ne sont peut-être pas encore suffisamment calmées pour reviser le procès de l'Etat du Congo. Mais, dès à présent, on peut affirmer que, malgré quelques abus inhérents à toutes les jeunes colonies et plus excusables pour l'Etat du Congo que pour toute autre, étant données les conditions de son existence et les faiblesses que lui imposait un statut international irrationnel, l'Etat du Congo peut se prévaloir d'une œuvre civilisatrice magnifique. Il a pacifié des territoires immenses, et y a jeté des fondements d'une administration régulière. Il a vaincu, et au prix de quels sacrifices, le fléau horrible de la traite, il a pris les mesures les plus radicales contre l'alcoolisme, et, quand la maladie du sommeil a fait son apparition sur la terre d'Afrique, il s'est mis résolument à la tête de la lutte contre ses ravages. Il a fait prospérer les missions, les écoles, etc., etc... Et tout cela avec

(1) *Morning Post* du 3 novembre 1917.

des ressources et des moyens limités à l'extrême.

La Belgique n'a, cependant, ni à discuter le régime de l'Etat indépendant du Congo, ni à se disculper de ses erreurs. Elle n'en était en rien responsable, pour la bonne raison que les relations entre les deux Etats étaient celles de deux Etats distincts, indépendants l'un de l'autre, la personnalité du même souverain les unissant seulement. La Belgique n'avait aucune part dans l'administration de l'Etat du Congo. Mais qu'on ne l'oublie pas, la reprise du Congo par la Belgique fut la réaction de ce pays, foncièrement honnête, contre ce qu'il croyait être, à tort ou à raison, les abus de l'ancien Etat indépendant du Congo. Ayant cru découvrir que tout n'y était pas parfait, et que le bon renom de la Belgique pouvait être compromis, même indirectement, par la politique de cet Etat, il invoqua les droits que Léopold II lui avait donnés sur ses possessions africaines, pour exiger d'en devenir désormais le maître et d'en régler les destinées. La reprise du Congo s'ensuivit, elle fut réalisée fin 1908.

C'est de ce moment, seulement, que date l'œuvre coloniale que la Belgique a directement inspirée. De cette œuvre, la Belgique n'a pas à rougir, elle est toute à sa gloire et peu de nations coloniales pourraient se prévaloir d'efforts et de succès comparables aux siens.

Il faut avoir suivi de près l'élaboration de toutes

les réformes introduites par la Belgique au Congo depuis 1908, pour se rendre compte de la transformation opérée dans ce pays, depuis cette date.

La source des abus reprochés à l'Etat du Congo se trouvait dans l'exploitation directe par l'Etat des produits des terres domaniales. Les abus cependant ne résidaient pas dans les textes, mais dans les pratiques mises en œuvre pour donner au régime le maximum de rendement.

Dès le jour où la Belgique prit possession de sa nouvelle colonie, elle proscrivit radicalement ces pratiques.

Restait le système juridique qui était toute l'ossature de l'organisation financière et économique de la colonie, dont la Belgique assumait la charge. Ce système conservait, malgré tout, quelques partisans. Ceux-ci prétendaient qu'appliquée avec modération, l'exploitation du domaine en régie pouvait se concilier avec les intérêts de la civilisation et du commerce, et que sa suppression radicale enlèverait à la colonie toute son assise financière.

Les adversaires de l'ancien Etat du Congo exigeaient au contraire que, du jour au lendemain, on fit table rase du passé.

Un gros problème se posait donc immédiatement à l'attention de M. Renkin, le nouveau Ministre des Colonies. M. Renkin avait passé une

grande partie de sa carrière à promouvoir dans son pays les œuvres sociales et philanthropiques et il avait été Ministre de la Justice. Ce passé donnait à la Belgique l'assurance que le Ministre saurait envisager et résoudre les questions coloniales dans le sens de la justice et de l'humanité.

Avant de les trancher toutefois, il voulut se rendre compte par lui-même de la situation et il entreprit au Congo un grand voyage d'études. Dans le même temps le prince Albert, qui devait quelque temps après remplacer le roi Léopold sur le trône de Belgique, se rendit aussi dans la nouvelle colonie, et poursuivit de son côté une étude parallèle à celle de M. Renkin.

Le voyage de M. Renkin dura quelques mois. Il parcourut la plupart des régions du Congo. Quand il fut de retour, il déposa, devant les Chambres belges, un programme de réorganisation qui obtint l'assentiment du pays tout entier.

Le problème à résoudre avait un triple aspect : un aspect juridique, un aspect financier, un aspect économique et, à ce dernier point de vue, il se rattachait au problème des impôts indigènes.

Dès 1885, fixant les règles essentielles du régime foncier, l'État indépendant du Congo proclama le principe de la domanialité des terres

vacantes, en vertu duquel les terres non occupées appartenait à l'État (1).

Le principe est celui de toutes les législations coloniales.

Mais, l'État indépendant, obligé de faire face aux dépenses considérables entraînées par l'œuvre qu'il avait entreprise, dut s'efforcer de trouver rapidement dans le pays congolais même les ressources nécessaires.

Il les trouva en poussant la théorie de la domanialité à des conclusions logiques, peut-être, mais excessives.

Le propriétaire du sol a droit aux produits ; l'État revendiqua donc le droit exclusif aux produits spontanés des terres vacantes, notamment le caoutchouc.

L'État se les assura par divers procédés.

Dans certaines régions il eut recours à la récolte directe. La main-d'œuvre nécessaire à cette récolte fut obtenue par l'impôt.

Fixé en argent, dans un pays où ne circulait pas la monnaie, l'impôt indigène pouvait être payé en travail et le travail lui-même était évalué en quantité de produits que l'indigène récoltait sur les terres de l'État.

(1) J'emprunte cette partie de mon exposé à une brochure éditée par la *Tribune Congolaise* qui reproduit la très belle conférence donnée par M. Denyn, chef du Cabinet de M. le Ministre Renkin, à La Haye, le 27 avril 1916.

Dans d'autres régions, l'État accorda à des Compagnies, contre remise d'une part des actions, le droit exclusif de récolter les produits spontanés des terres vacantes et, chose dangereuse, commissionna parfois les agents commerciaux pour percevoir, au profit des sociétés, l'impôt en produits.

Le régime s'étendait à presque toute la colonie.

Pour engager l'indigène au paiement de l'impôt en travail représenté par des produits, l'État lui donna, contre remise des produits, un certain paiement en articles désirés par l'indigène : perles, machettes, etc., étoffes le plus souvent.

Ce qui vient d'être dit des produits végétaux, fut vrai dans une certaine mesure de l'ivoire.

Le maître du sol est aussi le maître du produit de la chasse.

L'État s'assura une dent sur deux ; dans certaines régions il remit aux Compagnies le monopole de la récolte de l'ivoire.

On reprocha à l'État de monopoliser, par ce système, directement ou indirectement, le commerce et de restreindre la notion des terres occupées pour étendre celle des terres vacantes.

M. Renkin, à son retour du Congo, proposa immédiatement de faire disparaître ce système dans ses applications excessives.

Dans son projet, le principe de la domanialité des terres vacantes, admis par toutes les légis-

lations, était maintenu : les terres vacantes du Congo, comme partout, devaient appartenir à l'État.

Alors que dans les polémiques il avait été si souvent parlé de la « question des terres », le Ministre, dans un discours prononcé le jour même de sa rentrée en Belgique, déclarait : « Il n'y a pas de question des terres au Congo ».

Il commenta cette parole.

Elle signifiait que, étant donné le chiffre de la population indigène, il y a au Congo une telle abondance de terres cultivables, qu'il suffit d'en user avec méthode, pour que l'on puisse à la fois assurer largement l'existence et l'évolution progressive des communautés indigènes et mettre à la disposition des Européens les terres nécessaires aux plus grandes entreprises.

Et, de fait, il y a 235 000 000 d'hectares de terres au Congo !

L'Etat maintenant le principe de domanialité, maintenait aussi, en principe, le droit aux produits végétaux spontanés des terres vacantes.

Mais il décidait de ne plus les récolter directement à son profit, et de faire disparaître dans la mesure du possible les droits exclusifs des sociétés privilégiées.

Il proclamait donc que les indigènes pourraient récolter librement les produits spontanés des terres vacantes appartenant à l'Etat et disposeraient librement de leur récolte.

Quant à l'impôt, il fut décidé qu'il serait désormais perçu exclusivement en monnaie, sans équivalence en produits ou en travail.

Il résultait de la combinaison de ces deux réformes, que les produits spontanés des terres vacantes seraient désormais à la disposition du commerce qui pourrait les acquérir de l'indigène autorisé à les récolter.

La réforme devait être introduite par trois étapes, dont le cycle serait accompli au 30 juin 1912, parce qu'il fallait ménager la transition entre l'ancien régime et le nouveau, et rendre ce dernier possible. Avant d'exiger l'impôt indigène en argent, il fallait laisser aux commerçants le temps d'établir des factoreries, où l'indigène pourrait échanger les produits contre la monnaie ; il fallait introduire celle-ci ; prendre les mesures administratives nécessaires pour organiser la perception.

Une mesure trop brusque ou trop générale eût pu, d'ailleurs, compromettre à la fois le succès même de la réforme et la situation financière de la colonie.

Ces réformes furent réalisées par des décrets pris en 1910, et le Gouvernement tint la main à leur exécution intégrale.

Il poursuivit en outre les négociations avec les Compagnies privilégiées. Ces négociations furent longues et délicates ; la plupart aboutirent, et aujourd'hui le régime nouveau est appliqué

presque partout. Il ne reste plus que quelques enclaves réservées, mais déjà la disparition de la plus importante fait l'objet d'une convention qui était soumise à l'approbation du pouvoir législatif au moment où éclata la guerre.

L'importance de la réforme ne peut échapper à personne.

Désormais il n'y avait plus d'entrave au commerce des produits spontanés, notamment du caoutchouc ; l'indigène pouvait les récolter, le factorien les acheter de l'indigène ; les agents de l'Etat s'occupaient d'administration et de politique indigènes exclusivement ; s'ils exigeaient l'impôt en numéraire, c'était un impôt modéré, moyen indirect et légitime de contrainte qui poussait le noir au travail ; les agents commerciaux ne disposaient plus de l'autorité de l'Etat ; ils n'avaient plus de pouvoirs : au Congo, comme en Europe, les transactions se faisaient sous la loi de la concurrence, par l'offre et par la demande.

Cette saine politique, le Gouvernement de la colonie n'a cessé de la développer.

Modifiant la législation sur le commerce de l'ivoire, il a, répondant aux vœux du commerce, remplacé le prélèvement en nature, par une taxe payée en argent.

Il a introduit au Katanga, la riche province minière, une législation qui permet aux prospecteurs agissant pour leur compte ou pour celui des

sociétés, de faire des recherches, et de s'assurer le bénéfice de leurs découvertes.

Les décrets déterminent avec soin la part qui, revenant à la communauté, fera servir les bénéfices du particulier au bien-être général.

Des relations régulières se sont créées entre commerçants et indigènes, la perception de l'impôt ne donne plus lieu à de sérieuses difficultés ; la confiance des indigènes dans le blanc, est complète : la paix intérieure règne au Congo.

En établissant les conditions les plus favorables au commerce, la Belgique améliora la situation de l'indigène.

Elle ne négligea pas d'autres mesures.

Elle remit à l'étude l'organisation des chefferies indigènes. Un décret nouveau compléta cette organisation, précisa les obligations et les droits des chefs, consacra les règles coutumières dans toute la mesure conciliable avec l'ordre public, s'efforça de faire de la chefferie un moyen d'administration, un instrument de progrès, un centre actif de vie indigène.

Actuellement, il existe au Congo plus de 6 000 chefferies reconnues.

Diverses mesures législatives sont intervenues pour protéger le travail de l'indigène et régler avec précision les droits et les devoirs des maîtres et des travailleurs.

Cette législation régleme le recrutement,

prend les précautions voulues pour que le noir connaisse et comprenne les clauses du contrat par lequel il se lie, fixe une durée maximum des engagements, protège le salaire en limitant le droit d'amende et de retenue, garantit le rapatriement de l'indigène recruté loin des chantiers, détermine les obligations du noir, et s'efforce de garantir les droits du maître, en établissant une juridiction spéciale et une procédure sommaire pour punir les indigènes qui violent leur contrat.

M. John Harris préconisait, récemment (1), comme solution du problème colonial soulevé par le memorandum du *Labour Party* qui vient d'être rappelé, une politique coloniale basée sur les principes suivants :

1° Pas de travail obligatoire pour les indigènes en faveur d'entreprises particulières ;

2° Limitation sévère du travail obligatoire pour des raisons d'intérêt public ;

3° Aucune réglementation de la vie basée seulement sur une question de couleur ;

4° Respect des traditions des indigènes, en ce qui concerne les questions de terrains et de propriétés ;

5° Droits fonciers inaliénables des tribus sur leurs régions ;

(1) *Daily News and Leader*, du 9 janvier 1918

6° Porte ouverte pour l'activité commerciale, scientifique et productive.

M. Harris ne pouvait rendre un plus bel hommage à notre œuvre civilisatrice au Congo qu'en formulant ces desiderata, car tous sont déjà réalisés dans notre colonie.

1° La défense de soumettre obligatoirement les indigènes à des travaux au profit de particuliers est inscrite au frontispice de la Charte coloniale (loi du 18 octobre 1908) qui fixe les règles fondamentales de l'administration coloniale.

« Nul, dit l'article 2, alinéa 3 de cette loi, ne peut être contraint de travailler pour le compte ou au profit de particuliers ou de sociétés. »

2° Un décret de l'Etat indépendant du Congo, en date du 3 juin 1906, permettait de recruter des travailleurs pour des travaux décrétés d'utilité publique. Bien que ce décret ne soit pas abrogé, aucun recrutement de ce genre n'a été fait par le Gouvernement colonial depuis 1909. Il y a renoncé, en fait, et c'est par des engagements volontaires qu'ont été effectuées au Congo les grandes entreprises, telles que la construction de plusieurs milliers de kilomètres de chemins de fer, menées à bien depuis cette époque.

Dans l'état actuel de la législation du Congo, les indigènes ne peuvent être obligés à des travaux d'utilité publique que par leurs chefs propres et à l'intérieur seulement de leurs chefferies. Les seuls

travaux auxquels ces chefs peuvent ainsi contraindre les indigènes soumis à leur autorité, sont des travaux destinés à assurer la propreté et l'hygiène dans les villages, ou à pourvoir à des besoins d'administration dont ces indigènes retirent, les premiers, le bénéfice, tels que l'aménagement des chemins vicinaux et la construction d'écoles et de gîtes d'étape. Encore, pour ces derniers travaux, doivent-ils être rémunérés par l'Etat.

Les indigènes en défaut de payer le faible impôt en argent (il ne dépasse jamais 12 francs) qui leur est imparti, peuvent aussi être contraints de faire quelques travaux d'utilité publique à l'intérieur de leur circonscription, mais la durée de ce travail ne peut dépasser un mois. L'indigène a le droit de s'en libérer à tout moment en acquittant son impôt.

3° Aucune réglementation de la vie, basée seulement sur une question de couleur, n'existe au Congo.

« Les Belges, les Congolais immatriculés dans
 « la colonie et les étrangers jouissent, dit l'ar-
 « ticle 4 de la loi coloniale, de tous les droits
 « civils reconnus par la législation du Congo. Les
 « indigènes non immatriculés du Congo belge
 « jouissent des droits civils qui leur sont reconnus
 « par la législation de la colonie et par leurs cou-
 « tumes en tant que celles-ci ne sont contraires
 « ni à la législation, ni à l'ordre public. »

L'immatriculation est une formalité à laquelle

tous les indigènes, sans distinction, peuvent se soumettre. Mais, en fait, les seuls indigènes qui ont quitté leur village en demandent le bénéfice.

Si bien, donc, que tous les indigènes qui le veulent, peuvent se créer une situation légale analogue à celle des Européens.

Les autres indigènes restent placés sous l'application de leurs coutumes, mais au point de vue des droits publics, comme l'inviolabilité de leur personne, de leur domicile, le respect de leur propriété, la liberté de conscience, etc... ils bénéficient des mêmes garanties que tous les autres sujets résidant au Congo, les dispositions de la Constitution belge, qui garantissent ces droits, étant, en vertu de l'article 2 alinéa 1 de la charte coloniale, rendues applicables au Congo, sans distinction de sujets.

D'autre part, si l'on considère que, jusqu'à ce jour, il n'existe encore au Congo aucun droit politique et que les fonctions publiques sont accessibles à tout le monde, y compris les noirs (plusieurs noirs occupent déjà certaines de ces fonctions), on verra que la troisième proposition de M. Harris est appliquée au Congo dans un sens absolu.

4° et 5° Le respect des lois coutumières, en ce qui concerne les droits fonciers et privés et l'inaliénabilité des droits de superficie de tribus indigènes, est garanti de la même manière.

« Nul n'a le droit d'occuper sans titre les terres
« vacantes, ni de déposséder les indigènes des
« terres qu'ils occupent », dit l'article 2 de l'Or-
donnance du 1^{er} juillet 1885, toujours en vigueur.

« Les terres occupées par les populations indi-
« gènes, sous l'autorité de leurs chefs, dit de
« son côté l'article 2 de l'Ordonnance du 14 sep-
« tembre 1886, continueront d'être régies par les
« coutumes et les usages locaux ». « Sont terres
« occupées par les indigènes, aux termes des dis-
« positions précitées, spécifie un décret de 1906,
« les terres que les indigènes cultivent ou
« exploitent d'une manière quelconque, conformé-
« ment aux coutumes, ou usages locaux. » Tout
ce décret serait à citer, tant il fait apparaître le
souci montré par l'administration coloniale pour
sauvegarder les droits des indigènes. Il édicte, en
effet, qu'indépendamment des terres qu'ils cul-
tivent et exploitent, l'administration doit laisser
aux indigènes des superficies triples de ces terres
(en fait, l'administration leur en laisse autant
qu'ils veulent) ; qu'ils pourront couper sur les
terres domaniales le bois nécessaire à leur usage,
qu'ils pourront chasser et pêcher dans ces terres.
De plus, la législation de 1910, on l'a vu plus
haut, donne aux indigènes le droit de récolter les
fruits végétaux de toutes les terres domaniales,
c'est-à-dire des terres qui ne leur appartiennent
pas en propre, soit à eux, soit à leur chefferie. La

législation leur donne, donc, tous les avantages utiles de la possession de ces terres domaniales.

Peut-on imaginer une législation plus libérale ? Pour donner dans ces grandes lignes l'exposé complet de ce régime, il faut encore signaler que la Charte coloniale a institué des commissions de protection des indigènes. Ces commissions, dont font partie, notamment, des magistrats et des missionnaires de toutes les confessions, sont chargées de veiller au respect des droits des indigènes.

Reste le 6^e principe. Lui aussi est appliqué au Congo qui, en vertu de l'Acte de Berlin, est un champ ouvert à l'activité de tous les commerçants, à quelque nationalité qu'ils appartiennent. Reste à voir, seulement, comme nous l'exposons plus haut, dans quelle mesure il conviendra de maintenir ce régime après la guerre.

Dans le même temps qu'il assurait aux populations indigènes un régime juridique et économique basé sur le respect de leurs droits, le Gouvernement s'occupait de relever leur niveau moral, d'améliorer leurs conditions d'existence, de combattre les fléaux qui les décimaient.

Les missions comptaient, en 1908, 125 établissements et 325 missionnaires. En 1914 il y avait 650 missionnaires et 165 établissements. Le Gouvernement encourage les missions par l'octroi d'importants subsides. Ceux portés au budget de 1918 s'élèvent à 740 000 francs.

Près de 500 000 indigènes reçoivent actuellement l'enseignement religieux et les missionnaires ont notablement développé les écoles où les enfants apprennent les éléments de l'instruction primaire et les jeunes gens, la pratique des professions manuelles.

Les crédits prévus pour l'enseignement en 1918 se montent à 733 000 francs. Une caisse d'épargne pour indigènes a été créée.

Un grand effort a été tenté pour enrayer les ravages de la maladie du sommeil.

Malgré les difficultés qu'opposent à l'action prophylactique les conditions physiques, orographiques et climatériques, tous les moyens ont été mis en œuvre : débroussements étendus suivis de plantations basses autour des postes et des villages; comblement des marais, déplacement des agglomérations exposées, surveillance des mouvements de la population et des porteurs, surveillance de la pêche. Le nombre des lazarets et des médecins a été plus que doublé. A lui seul, le Gouvernement entretient plus de 100 médecins. Le Roi a mis chaque année un million à la disposition du Gouvernement pour la lutte contre le fléau. Le laboratoire bactériologique de Léopoldville a continué ses recherches, en s'inspirant des remarquables travaux des écoles de médecine tropicale de Londres et de Liverpool. Il a permis d'associer efficacement les missionnaires à l'œuvre

d'assainissement, en leur donnant des cours d'ordre pratique sur les moyens à mettre en œuvre pour combattre le fléau. Sa Majesté la Reine a voulu contribuer à l'œuvre en souscrivant 155 000 francs, pris sur le produit de la *Fleur de la Reine* en 1914, à la création d'un lazaret modèle à Léopoldville. En plusieurs régions le mal est enrayé, la santé est revenue et l'on constate que dans des provinces entières, comme le Bas-Congo, la natalité se relève et la mortalité infantile diminue.

La politique indigène n'est, peut-être, pas encore arrivée à la perfection, mais elle a fait régner la tranquillité dans toutes les parties du Congo, à tel point que, depuis 1914, la force publique n'a dû intervenir qu'à de très rares fois pour rétablir l'ordre.

Les mêmes progrès, les mêmes efforts sont à constater dans l'ordre matériel et administratif.

Le chiffre des Européens résidant au Congo se montait à 2 800 environ en 1908; en 1915 il atteignait 5 289, pour la plupart Belges.

Le budget ordinaire de la colonie se chiffrait en 1908 par 35 344 088 francs; en 1918, il atteint 64 988 000, pour les dépenses ordinaires et 57 937 000 francs pour les voies et moyens. Le déficit n'est plus que de 7 000 000.

L'impôt de capitation auquel sont soumis les indigènes, nul en 1908, rapportait en 1917 plus

de 12 millions de francs. Il est cependant très modéré. Il varie, suivant la richesse des régions, de 12 à 3 francs par an, et n'atteint que les indigènes adultes.

Le mouvement commercial, qui se chiffrait, en 1908, par 88 millions dont 56 à l'exportation, atteignait en 1913, malgré la crise du caoutchouc, 158 millions dont 71 à l'exportation. La guerre est venue bouleverser cette situation, mais malgré elle, le commerce s'est maintenu, il a dominé la crise et les exportations ont augmenté depuis 1916 dans des proportions considérables, si bien que, fait autrefois sans précédent, les vapeurs qui touchent aux ports de la colonie s'en retournent maintenant avec pleins chargements (1).

Le capital de l'ensemble des sociétés coloniales congolaises s'élève actuellement à francs : 474 822 750, soit environ un demi-milliard. Les établissements commerciaux actuellement en activité sont au nombre de 1 775 (2).

Pour faciliter les opérations commerciales et la

(1) Chiffres de 1916 : 226 343 000 dont 148 à l'exportation représentant 69 107 000 kilos de marchandises exportées, contre 29 millions en 1913.

(2) 400 sociétés avec seulement 600 millions de marks de capital exerçant leur activité dans les colonies allemandes. Le renseignement est donné par le *Berliner Tageblatt* du 16 mars 1916. Il témoigne que, proportionnellement à sa puissance et à l'étendue de son territoire colonial, l'Allemagne restait bien en-deçà de l'activité et de l'effort des Belges. L'Allemagne est donc mal venue après cela de parler de notre incapacité coloniale.

circulation des capitaux, une banque d'émission a été créée.

Depuis 1908, l'organisation territoriale a été transformée pour assurer une occupation plus effective et un meilleur contrôle de l'action des agents.

En 1908, la province du Katanga était à peine administrée.

Un Gouvernement y a été créé; tous les territoires occupés.

Un chemin de fer fut construit en moins de deux ans pour relier le principal centre minier à la frontière Rhodésienne et au chemin de fer du Cap. Il a été, pendant la guerre, prolongé jusqu'aux environs de Bukama sur le Congo.

Une ville nouvelle a été bâtie.

L'industrie du cuivre s'est établie, malgré les difficultés que l'énergie des chefs de l'Union Minière ont su vaincre, et désormais, devant les résultats acquis, l'avenir industriel du Katanga est assuré.

La seule production de l'Union Minière en 1917 dépasse 26 000 tonnes de cuivre.

Les prospections se sont multipliées au Katanga, confirmant et au delà, quant à la richesse minière du pays, les prévisions qui avaient paru trop optimistes en 1908.

Les mines d'or de la Moto et de Kilo sont en pleine exploitation. Leur production annuelle dépasse 3 000 kilos.

La colonie dispose de trois ports maritimes :

Banana, Boma et Matadi. Leurs installations ont été améliorées, ainsi que celles des cinq ports fluviaux; 103 steamers, dont 52 appartiennent à l'État, sillonnent le fleuve.

Un réseau de T. S. F. permet désormais de communiquer rapidement avec les postes principaux de la colonie.

En 1908, il y avait au Congo 605 kilomètres de chemin de fer.

En 1915, il y en avait a 1727.

Quand la guerre éclata, deux lignes de chemin de fer étaient en construction, la ligne du Tanganika et celle de Bukama. Des hommes timides, effrayés des difficultés financières et autres, conseillèrent de suspendre les travaux. Le Gouvernement décida de les continuer et eut la grande satisfaction de voir s'achever, malgré la guerre, la ligne du Tanganika qui a rendu de grands services pour la défense du lac (1). Quant à la ligne de Bukama, elle vient d'être terminée et a été inaugurée récemment.

Depuis lors, le réseau des voies ferrées est de 2130 kilomètres dont 1525 construits depuis l'annexion.

Le Gouvernement s'est appliqué avec un soin

(1) On trouvera sur tous ces points des renseignements très intéressants dans une excellente brochure de propagande écrite par M. Charles Kuck, chef de bureau au Ministère des Colonies et intitulée : *Belges, connaissons notre Congo*.

tout spécial au développement de l'agriculture, parce qu'il était persuadé que là était non seulement la source principale de la prospérité de la colonie, mais aussi le vrai facteur de la régénération de la race noire.

Quelques chiffres sont encore ici nécessaires pour montrer, par les résultats, les efforts accomplis.

L'exportation de l'huile de palme a été de 3 851 000 kilos en 1916. Elle était de 1 988 000 en 1912.

Celle des amandes de palme montait de 3 895 000 en 1912 à 22 390 000 en 1916. Celle du caoutchouc était de 3 017 000 en 1916.

La culture du cacao, entreprise surtout dans le Mayumbe, donnait 769 839 kilogrammes à l'exportation, en 1916.

30 000 kilogrammes de café, à titre d'essai, étaient exportés en 1916.

Depuis la guerre, la culture du riz, de la canne à sucre et du coton a été intensifiée. Pour 1918 on espère pouvoir exporter 15 000 000 de kilos de riz.

Voilà, brossé à bien larges traits, le tableau de l'activité coloniale de la Belgique au Congo depuis 1908. Mais ces quelques données ne témoignent-elles pas, avec une éloquence suffisante, que si la Belgique a entrepris au Congo une tâche immense, elle est en mesure d'y faire face

et de remplir toutes ses obligations d'État civilisateur ?

Sans doute, notre colonie a maintenant fait ses preuves, elle a trouvé sa voie, elle connaît le succès, son avenir ne fait plus de doute à personne. Mais qui dira les angoisses et les heurts pénibles par où durent passer ceux qui avaient assumé la mission périlleuse de sauver la jeune colonie de la situation difficile où l'avaient placée, et les dénigrements des pirates qui étaient à l'affût d'un naufrage pour s'emparer du butin, et les erreurs de ceux qui avaient mal aiguillé la marche de l'État, dont la Belgique reprenait la succession. Il fallait vraiment ne rien connaître de l'âme de la nation pour supposer que la Belgique fût capable de laisser perdurer, fût-ce une heure, un régime colonial qui ne répondrait pas aux exigences de la civilisation. Les réformes de 1910, la grande réforme surtout qui bouleversait de fond en comble toute l'assise économique de l'ancien État indépendant du Congo et que M. Renkin ne cessa de poursuivre avec la plus admirable énergie, en dépit des difficultés financières qu'elle entraîna, auraient dû nous assurer immédiatement la confiance de tous. Il restait cependant des sceptiques, à cause des manigances des suppôts de l'Allemagne. Le Gouvernement britannique, notamment, hésitait à reconnaître l'annexion, parce qu'on l'avait persuadé que nos

promesses n'étaient pas sincères. Aussi, avant d'accomplir cette formalité, il voulut voir, apprécier la situation, se rendre compte des résultats obtenus.

En 1913, sa conviction était faite. Le régime établi par la Belgique au Congo était vraiment à l'abri de tout reproche, et, dès lors, l'Angleterre pouvait accorder son adhésion au nouvel état de choses. Ses hésitations avaient été pénibles à la Belgique, mais elles donnèrent d'autant plus de poids et de solennité à l'acte qu'elle accomplissait enfin.

D'autres témoignages sont venus s'ajouter à celui-là. Parmi ceux qui furent les plus ardents à critiquer l'Etat du Congo figurait Sir Harry J. Johnson. Son avis n'est donc pas suspect. Or, voici comment, en 1916, il appréciait notre œuvre dans une lettre ouverte au Parlement britannique (1) :

« ... J'ai déjà signalé que s'il n'y avait pas eu la
 « réforme du Congo, le Congo belge, au lieu
 « d'être le pays parfaitement bien gouverné,
 « tranquille et satisfait qu'il est actuellement et
 « qui fournit, pour combattre la menace alle-
 « mande, une armée indigène nombreuse et
 « loyale, aurait saisi l'occasion pour se révolter
 « contre les administrateurs belges et aurait ainsi

(1) Cité par les *Informations Belges* du 11 janvier 1918, *Daily Chronicle*, 3 janvier 1918.

« considérablement fortifié les moyens de nuire
« dont disposait l'Allemagne en Afrique. »

Et tout récemment encore, à propos précisément de cette idée de l'internationalisation, dont il est dit un mot plus haut, courageusement il prenait notre défense et disait :

« La Belgique devrait sacrifier tout le bon travail et les profits honnêtes qui ont résulté de la
« splendide entreprise de ses pionniers et de
« l'étroite alliance qui s'est, à présent, établie
« entre les natifs et leurs instructeurs et gouverneurs belges...

« ... Admettant pour un moment que cela soit
« vrai (une mauvaise administration d'une colonie alliée), est-ce aussi la vérité en ce qui concerne l'Afrique française, le Congo belge, l'Afrique italienne, la Rhodésie du Nord ? Non.
« Et je parle avec la détermination et la véhémence de quelqu'un qui a vu toutes ces régions, plus ou moins, les a vues avant l'arrivée de l'Européen, et après un quart de siècle d'intervention européenne, intervention nationale avec une conscience nationale derrière elle (1). »

Un autre explorateur, bien au courant des choses d'Afrique, Sir Alfred Sharpe, ancien gouverneur du Nyassaland, nous rendait aussi ce magnifique hommage :

(1) Cité par *les Informations Belges* du 11 janvier 1918, *Daily Chronicle* du 3 janvier 1918.

« Sur la question de l'esclavage, M. Wells fait
 « allusion à la « African Rubber Trade ». Sans
 « doute, il se réfère aux soi-disant « Atrocités
 « congolaises », au sujet desquelles je ferai deux
 « remarques : d'abord qu'il est, je pense, géné-
 « ralement admis, actuellement, que celles-ci
 « furent pour le moins exagérées criminellement ;
 « les deux grands leaders dans le mouvement
 « contre la Belgique étant Sir Roger Casement,
 « qui fut subséquemment pendu comme traître à
 « son pays, et M. Morel, récemment élargi de
 « prison ; en second lieu, que nous traitons de
 « l'Afrique d'aujourd'hui, et non pas de l'Afrique
 « d'il y a quinze ans.

« Dans tout le Congo oriental, depuis les fron-
 « tières rhodésiennes jusqu'aux limites du Sou-
 « dan britannique, on ne peut trouver aucune
 « faute de la part du Gouvernement belge dans
 « son traitement des indigènes. On s'occupe beau-
 « coup d'eux, ils sont bien payés pour leur tra-
 « vail, ils ont toutes les occasions pour le redres-
 « sement de leurs griefs, et ils sont con-
 « tents... » (1).

Des témoignages semblables on en pourrait
 citer bien d'autres encore. Tous malheureuse-
 ment ne sont pas publics, mais ce n'est un secret
 pour personne que d'autres contempteurs de

(1) Cité par *les Informations Belges* du 23 février 1918, *Daily Mail* du 15 février 1918.

l'ancien Etat indépendant du Congo, et non des moindres, ont su faire amende honorable, et marquer à la Belgique leur admiration pour son œuvre si éminemment civilisatrice.

Plus convaincante encore est l'attitude des populations indigènes au cours de cette guerre. Leur dévouement et leur loyalisme ont été absolus. Les réservistes sont rentrés, des volontaires se sont présentés, la troupe s'est battue avec héroïsme, la population a supporté, sans plainte, les charges de la guerre et, bien que le pays fût en grande partie dégarni de ses forces militaires, appelées à combattre l'ennemi hors des frontières, l'ordre n'y a jamais régné aussi complètement. On peut conclure : l'épouvantail des atrocités congolaises est un monstre chinois qui n'effraye plus personne. Il n'est plus qu'une arme entre les mains de ceux qui poursuivent des desseins malhonnêtes.

Conclusion

Il est très remarquable que dans tous les pays l'idée coloniale a quelque peine à s'imposer à l'ensemble de la nation. La Belgique n'échappait pas, avant la guerre, à cette règle. On aime à croire que les événements qui se sont déroulés depuis 1914 auront ouvert les yeux aux derniers récalcitrants. Une colonie est nécessaire à la Belgique pour étendre sa puissance politique, pour fournir à son commerce et à son industrie un débouché précieux et une source de matières premières, mis à l'abri des aléa de la politique économique des autres nations. Le Congo doit encore jouer, dans la reconstitution de notre pays après la guerre, un rôle de premier plan et M. Pierre Daye l'a montré dans la *Revue belge* (1) avec clarté et précision. Notre colonie nous est, enfin, nécessaire pour assurer à la Belgique l'accomplissement d'une haute mission civilisatrice et mettre

(1) « Les possibilités économiques du Congo », *Revue belge*, n° 2, 15 février 1918.

dans sa vie nationale cet idéal qui ennoblit les aspirations d'un pays, et entretient chez ses enfants l'amour du bien, de l'abnégation et du sacrifice.

En face des visées de l'Allemagne que j'ai essayé de montrer plus haut, l'unanimité de la nation sur cette question s'impose plus que jamais. Le moindre flottement ne pourrait que profiter à l'ennemi.

Pour boudier à l'effort colonial de la Belgique, certains tiraient, autrefois, parti de ce que notre présence au Congo était encore discutée dans l'une ou l'autre chancellerie. De fait, quelques hommes d'Etat étrangers voyaient le problème de l'Afrique centrale sous un jour qui n'avait rien de rassurant pour nous, et ils ne se refusaient pas à envisager l'opportunité de laisser l'Allemagne s'implanter au centre de l'Afrique, à notre détriment. Ils commettaient une grave erreur politique, parce qu'ils oubliaient que la Belgique, par une destinée étrange, est, aussi bien en Afrique qu'en Europe, un élément d'équilibre. Le centre de l'Afrique est un point vital de ce continent et il importe qu'il ne soit pas occupé par une puissance qui puisse nourrir des prétentions à l'hégémonie sur les autres colonies et on aperçoit à la lumière des faits, que la guerre a projetée sur l'Allemagne, quel élément de dissociation et de trouble eût constitué son installation dans cette

partie de l'Afrique. Les puissances de l'Entente ont compris cette vérité politique, et il est à supposer qu'elle n'a pas été étrangère à la promesse qu'elles ont faite à la Belgique de lui assurer, après la guerre, l'intégrité de son domaine colonial.

On se le rappelle, cette garantie a été donnée à deux reprises, le 19 septembre 1914 par la déclaration d'Anvers, le 29 avril 1916 par la déclaration de Sainte-Adresse. La première émane de l'Angleterre, la France s'y est ensuite ralliée. Lord Robert Cecil y a fait allusion, récemment, à la Chambre des Communes. A notre connaissance, elle n'a jamais été publiée. La seconde émane de la France et a reçu l'adhésion de l'Angleterre, de l'Italie et de la Russie. Voici en quels termes un communiqué du Gouvernement en faisait part au public :

« Le 29 avril, Son Excellence M. Klobukowski, ministre de la République française auprès du Gouvernement belge, a remis au Ministère des Affaires étrangères de Belgique une Déclaration faite au nom du Gouvernement de la République et conçue dans les termes suivants :

« Se référant, d'une part, aux accords franco-belges des 23-24 avril 1884, 5 février 1895 et 23 décembre 1908, d'autre part à l'adhésion qu'il a donnée à la note remise le 19 sep-

« tembre 1914, au Gouvernement belge par le
 « Ministre de la Grande-Bretagne au sujet du
 « Congo, ainsi qu'à la déclaration des Puissances
 « garantes de l'indépendance et de la neutralité de
 « la Belgique en date du 14 février 1916, le Gou-
 « vernement de la République française tient à
 « déclarer qu'il prêtera son concours au Gouver-
 « nement royal, lors des négociations de paix, en
 « vue de *maintenir le Congo belge dans son*
 « *état territorial actuel et de faire attribuer à*
 « *cette colonie une indemnité spéciale pour les*
 « *dommages subis au cours de la guerre.* »

« Le même jour, Son Excellence sir Hyde Fran-
 « cis Villiers, Ministre de la Grande-Bretagne, et
 « M. de Hoeck, chargé d'affaires de Russie, ont
 « informé le Ministre des Affaires étrangères de
 « l'adhésion de leurs gouvernements à cette
 « déclaration. Son Excellence M. Carignani,
 « Ministre d'Italie, et M. Chiyuki Yamanaka,
 « chargé d'affaires du Japon, lui ont fait savoir
 « que leurs gouvernements en prenaient acte.

« Le baron Beyens a exprimé aux représentants
 « des Puissances alliées la vive reconnaissance
 « du Gouvernement belge pour ce nouveau témoi-
 « gnage d'amitié et de solidarité. »

Au moment de la publication de ce document, l'Amérique n'était pas encore à nos côtés dans la guerre et ne pouvait donc y marquer son accord. Mais qui pourrait douter qu'elle s'y rallierait à

son tour, elle qui fut la plus empressée à faciliter, en 1884, la constitution de l'Etat indépendant du Congo ?

Depuis lors, la Belgique, du point de vue colonial, s'est acquis de nouveaux titres à la reconnaissance de l'Entente. Avec le plus grand succès, elle a aidé puissamment ses alliés, au Cameroun, en Rhodésie, dans l'Est africain allemand, à déjouer les aspirations de l'Allemagne à la domination du continent africain et cet effort, plus méritoire chez elle que chez tout autre, étant donnée la situation où elle se trouvait, ne peut ne pas lui être porté en compte.

Mais auparavant, et il importe de le répéter sans cesse, il faut vaincre. Que les visées allemandes sur notre colonie soient pour nous un stimulant de plus dans cette volonté, car elles prouvent, avec tant d'autres événements, que pour nous, l'alternative est seulement entre la mort ou la victoire.

1^{er} mai 1918.

TABLE DES MATIÈRES

Les visées allemandes sur le Congo belge avant 1914.	1
Les visées allemandes sur le Congo belge depuis la guerre. — Le <i>Mittel Afrika</i>	25
L'internationalisation de l'Afrique centrale.....	45
L'œuvre civilisatrice des Belges au Congo.....	57
Conclusion.....	89